

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 20 FÉVRIER 2024 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2023	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023	3
III- Présentation et réponse interpellation sur l'aéroport.....	3
IV- Examen et vote de la résolution " Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"	8
V- Examen et vote de la motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"	12
VI- Examen et vote du postulat "Maison de la santé à Sion".....	14
VII- Examen et vote du postulat "Gratuité des piscines"	17
VIII- Réponse au postulat "Pour encourager la plantation d'arbustes indigènes"	20
IX- Réponse au postulat "Des seniors bénévoles comme aides en classe"	20
X- Informations de la Municipalité	21
XI- Divers	23

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Messieurs les spectateurs, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 29 janvier dernier et peut donc délibérer.

Je dois excuser les absences de Madame la Conseillère municipale Marylène Volpi Fournier, de Monsieur le Conseiller général Jean-Pierre Bodrito, Madame la Conseillère générale Gabrielle Frily, Monsieur le Conseiller général Grégoire Vuissoz, Madame la Conseillère générale Marion Vergères et Monsieur le Conseiller général Jean-Philippe Moren, annoncés avec du retard, Madame la Conseillère Janique Luyet et Monsieur le Conseiller municipal Sébastien Gattlen.

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour le premier plénum de cette dernière année de législature. Je vous souhaite une année remplie de joie, de sérénité et de réussite. Ce soir, nous accueillons un nouveau Conseiller général dans notre assemblée pour le groupe PS. Je vous présente donc, Monsieur Lucien Zuber. Il remplace le Conseiller général Kilian Bianchi, démissionnaire. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal du 25 janvier dernier. Conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques, il peut donc siéger.

Madame la cheffe de groupe Bérénice Georges, je vous passe la parole.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Cela fait tellement longtemps qu'il y a peut-être des gens ici qui ne se rappellent pas de la belle époque ou à chaque plénum, la cheffe de groupe socialiste présentait un nouveau membre. Pas d'inquiétude, le temps est revenu.

Je vous présente donc notre nouveau membre qui est à ma gauche et qui va se lever. Il s'agit de Lucien Zuber. Lucien a 28 ans et il a emménagé à Sion durant la pandémie dans le quartier de la place des potences. Il travaille comme ingénieur logiciel à Swisscom. Quand je lui ai demandé de se présenter, il a dit une phrase que je vous livre telle quelle puisqu'elle avait toute sa valeur selon moi "D'un père centriste et d'une mère radicale, c'est tout naturellement que je suis devenu socialiste." Donc, le groupe PS souhaite la bienvenue à Lucien parmi nous.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur Zuber, soyez donc le bienvenu dans notre assemblée. Je vous rappelle qu'à partir de ce soir, l'ancien extranet ne sera plus disponible. Donc si vous avez des problèmes ou des soucis, merci de vous adresser à Monsieur Tacchini. Une autre petite information encore, vous avez reçu une invitation de la part du groupe des Verts pour une conférence sur le climat dont le titre est "la transition écologique, c'est ici et maintenant, ciblée pour les villes de la taille de Sion". C'est donc le 5 mars à 19 heures dans cette salle. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous rappelle que le délai pour la commande des brochures pour les comptes au niveau papier est le 1^{er} mars, passée cette date et sans nouvelle de votre part, vous recevrez automatiquement la brochure électronique.

Voilà l'introduction étant terminée, nous passons au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour, ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2023
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023
3. Présentation et réponse à l'interpellation sur l'aéroport
4. Examen et vote de la motion "officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"
5. Examen et vote du postulat "maison de la santé à Sion"
6. Examen et vote du postulat "gratuité des piscines"
7. Réponse au postulat "pour encourager la plantation d'arbustes indigènes"
8. Réponse au postulat "des seniors bénévoles comme aide en classe"

9. Informations de la Municipalité
10. Divers : questions écrites et questions orales

Nous avons reçu une résolution du groupe du Centre par Monsieur Patrick Siggen en date du 13 février dernier et, selon notre règlement, elle respecte les critères et les conditions pour la soumettre à ce plénum. Nous vous proposons donc de la mettre en point 4 de la soirée. Y a-t-il des gens qui ne sont pas d'accord de procéder comme suit ? En point 4, nous mettrons donc la résolution du groupe du Centre concernant le contrôle des habitants.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 9 février dernier.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2023

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2023. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, nous allons voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 48 oui, 0 non et 1 abstention.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Approbation du procès-verbal du plénum du 19 décembre 2023. Y a-t-il des remarques ou des corrections à y apporter ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent touche verte, qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal du 19 décembre est accepté par 47 oui, 0 non et 1 abstention.

Je remercie Madame Bourban Carthoblaz et Monsieur Alexandre Dubuis pour le travail de relecture de ces deux procès-verbaux car c'est un travail qui prend beaucoup de temps. Merci à vous.

III- Présentation et réponse interpellation sur l'aéroport

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 : Présentation et réponse à l'interpellation de l'aéroport. Madame la Conseillère Bérénice Georges, je vous laisse présenter votre interpellation.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Vous avez sans aucun doute déjà lu l'interpellation conjointe des groupes verts et socialistes au sujet de l'aéroport et pour cause, celle-ci est à l'ordre du jour de notre assemblée pour la seconde fois. Je ne vais donc pas revenir sur son contenu mais la mettre en contexte avec les événements de fin 2023 et actualité oblige ceux des derniers jours. En octobre 2023, donc la presse romande nous apprenait que les autorités cantonales et communales ambitionnent d'accueillir des vols de ligne sur le tarmac sédunois et étaient pour cela prêtes à mettre la main au porte-monnaie. 4 mois plus tard, voilà que l'annonce vient des autorités concernées : "le Valais veut booster le trafic de l'aéroport de Sion de manière durable". L'objectif est d'augmenter faiblement les décollages et atterrissages pour atteindre si l'on est optimiste, 115'000 voyageurs par année. Argument avancé : "il s'agit de s'engager pour le tourisme et l'économie valaisanne". Les partis de gauche ont largement et fréquemment apporté leur point de vue sur le sujet, à tel point que je me trouve

ce soir à court d'éléments. En effet, nous avons souvent été critiques et ceci nous a souvent été reproché. Je vous propose donc une sélection de réactions tirées des sections commentaire du Nouvelliste et de la RTS, exprimant ainsi les diverses opinions.

"Il faut que la gauche arrête avec tout ça, qu'il montre l'exemple en se rendant à dos-d'âne ou à dos de chameau au travail" Cela ne commençait pas très bien. "développer des infrastructures pour le trafic aérien ou comment regarder l'avenir dans le rétroviseur?" Consternant "bien sûr on n'a pas le réchauffement climatique, février est bourré de neige cette année, allez-on continue à prendre l'avion comme toujours le business first et tant pis si on accélère la menace qui pèse sur nos glaciers". Super, c'est exactement ce qu'il faut. "Il y a quelques années, j'aurais été un fervent défenseur de cette idée. Notre région, riche en patrimoine et en beauté mérite cependant une approche plus nuancée que celle d'un afflux hebdomadaire de visiteurs attirés par des offres à bas-prix" "Dirigeant pas très réfléchi, ni très responsable et vue à très court terme" "il faut rester calme, ce n'est pas la fin des avions militaires" "au peuple sédunois de voter et de choisir" "trop bien Taylor Swift va pouvoir venir ici maintenant et les gens iront au centre-ville en trottinettes électriques, en libre-service, quelle synergie dans la stratégie mobilité" "Veuillez s'il vous plaît, faire un aéroport comme Bâle-Mulhouse avec des vols Sion-Abou Dabi, vous ferez beaucoup d'argent".

A la lecture de ces commentaires, points de vue, les groupes Vert et PS sont arrivés à une conclusion. Le Conseil municipal se doit d'apporter des réponses claires aux Sédunoises et Sédunois. C'est quoi ce projet d'aéroport ? Monsieur le vice-Président, est-ce que c'est vraiment pour Taylor Swift tout ça ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. Oui, je sais qui est Taylor Swift parce que je suis le football américain. Je vais répondre point par point aux questions posées :

"En attendant la reprise de l'aéroport par l'Etat pour quelles raisons nos autorités appuient-elles le projet cantonal précité ?"

Suite au désengagement des Forces aériennes en 2018, l'aéroport de Sion est passé d'un aérodrome militaire à un aérodrome de dégagement. Les activités civiles ont naturellement occupé la place libérée par les Forces aériennes. Ce changement a engendré une complexité de gestion pour la partie civile. La Ville de Sion ne peut plus assumer seule cette tâche. La Ville de Sion et le Canton souhaitent créer une société de gestion et d'exploitation afin d'accompagner un développement mesuré et durable de l'aéroport civil de Sion. En tant que propriétaire du foncier et en tant que commune site, la Ville de Sion soutient et collabore à l'élaboration de la vision et de la stratégie cantonale. Cette dernière vise à exploiter l'aéroport de Sion comme un outil de promotion et de développement économique et touristique de manière qualitative et durable.

A ce jour, selon l'article 37 de la loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne, le déficit d'exploitation et les investissements de l'aéroport de Sion sont assumés par la Ville de Sion à hauteur de 50% et par le Canton du Valais à hauteur de 50%. Avec l'avant-projet de loi sur la stratégie aéronautique cantonale et sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion, l'Etat du Valais verse une indemnité à la future société égale au déficit d'exploitation et aux investissements. Les communes valaisannes et la Ville de Sion sont ensuite appelées à contribution.

"Quel montant les autorités sédunoises comptent investir afin de rendre l'aéroport plus attractif et accueillir des vols de ligne ?"

La Ville de Sion seule n'investira pas pour rendre l'aéroport plus attractif pour l'accueil des vols de ligne. Par contre, la Ville de Sion accueillera toute compagnie qui désirera implanter des vols de ligne avec une destination internationale.

"Quel est le tarif des taxes d'atterrissage et de décollage ainsi que les taxes de parking facturées à la fois aux jets privés mais également aux court et moyen-courriers fréquentant cette infrastructure ? Ne conviendrait-il pas dans un premier temps d'augmenter ce genre de frais afin de couvrir les dettes générées par l'aéroport ?"

Le déficit de l'aéroport ne peut pas être réduit seulement par l'augmentation des taxes, ces dernières doivent être préalablement acceptées par Monsieur Prix et validées par l'Office fédéral de l'aviation civile. Aujourd'hui, les taxes représentent 45% des recettes. Les 55% restants sont assurés par les ventes, les loyers et les subventions fédérales et cantonales.

"Quel est le montant de l'ensemble des frais générés par l'arrivée d'un vol de ligne ou d'un charter sur cette infrastructure (engagement de personnel auxiliaire, par exemple...)"

Il n'est pas possible de déterminer le coût particulier d'un vol de ligne ou d'un vol charter. Par contre, nous pouvons vous confirmer que tout nouveau vol de ligne ou vol charter dans l'horaire d'ouverture de l'aéroport n'engendrerait aucun déficit supplémentaire.

"Quel est le nombre de passager-ère-s nécessaires pour rentabiliser une ligne régulière pour l'aéroport de Sion ?"

Les professionnels estiment que la rentabilité d'un vol de ligne ou vol charter est atteinte lorsque l'avion est rempli à 80% de sa capacité "passagers" maximale.

"Quelles sont les retombées économiques estimées de l'arrivée de vols de ligne pour la commune de Sion ?"

Les études ont démontré que les activités civiles de l'aéroport de Sion génèrent des retombées économiques et touristiques annuelles pour le Valais à hauteur de 74,9 millions de francs. A ce montant, s'ajoute 2,5 millions de revenus fiscaux.

"Comment nos autorités imaginent-elles compenser les émissions de gaz à effets de serre appelées à se multiplier si le projet du Conseil d'Etat (développer le trafic aérien) passe la rampe ?"

Nous étudions les mesures de réduction des émissions des gaz à effet de serre telles que l'utilisation d'un biocarburant ou par exemple favoriser le développement de l'aviation électrique (H55).

"Comment nos autorités imaginent-elles assumer les risques que présentent pour la santé publique une multiplication de gaz à effets de serre sans aucune compensation envisagée au préalable ?"

Les autorités s'appuieront sur les directives qu'établiront les offices fédéraux et cantonaux concernant les risques et mesures à prendre dans le cadre de la protection à l'encontre des émanations des gaz à effets de serre.

"Comment nos autorités imaginent-elles protéger la population contre la pollution sonore provoquée par un survol de plus en plus important de notre commune par des jets privés et des moyens porteurs qui, quels que soient les progrès effectués, diffusent un nombre important de décibels soit à l'atterrissage, soit au décollage ?"

La fiche du plan sectoriel des infrastructures aéronautiques de l'aéroport de Sion, le fameux PSIA, qui est en cours d'élaboration par les autorités fédérales, définit la courbe de bruit. Cette dernière est calculée selon les trajectoires de vol, les horaires d'ouverture de l'aéroport les types d'avions ou d'hélicoptères et selon le nombre de mouvements. La courbe du bruit nous permet donc de calibrer la capacité de notre aéroport tout en respectant les valeurs d'émission du bruit afin que notre population en soit protégée.

"Nos autorités en association avec l'Etat ont-elles prévu un plan B en cas d'échec probable du projet communiqué dernièrement à la presse par le responsable du département de la formation et de l'économie ?"

En cas de non-acceptation de la loi sur la stratégie aéronautique cantonale et sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion, la Ville de Sion restera détentrice de la concession fédérale d'exploitation jusqu'à son échéance, soit au 31 décembre 2031. L'aéroport de Sion poursuivra son activité sous la responsabilité de la Ville avec le risque de perdre la contribution cantonale à hauteur de 50%.

"Pour quelles raisons un projet consistant à concentrer les activités sur les vols de plaisance, les héliports et sur la recherche & développement dans le domaine de l'aviation électrique, autrement dit de transformer l'aéroport en aérodrome économiquement plus supportable, avec des nuisances acceptables pour les riverain-e-s n'a-t-il pas été envisagé jusqu'à ce jour ?"

Les vols de plaisance et d'hélicoptère sont les activités qui génèrent le plus de nuisances pour les riverains. De plus, elles ne permettent pas de couvrir les charges liées à leurs activités. Quant à la recherche et développement dans le domaine de l'aviation électrique, elle est fortement soutenue financièrement par le Canton du Valais. Tout comme vous, tant la Ville de Sion que le Canton du Valais souhaitent un développement mesuré et durable de l'aéroport.

"Ne vaudrait-il pas mieux investir les montants appelés à couvrir les déficits dans le développement de l'offre en transports publics qui profiterait tant à la population locale qu'aux touristes désirant se rendre dans nos stations ?"

La politique de mobilité de la Ville de Sion, mise en œuvre en coordination avec le Canton et l'Agglo du Valais central, repose sur la complémentarité des différents modes de déplacement, avec des efforts importants consentis pour le développement de la mobilité douce et des transports publics. Aujourd'hui, avec une gare CFF reliée au réseau grandes lignes, une gare routière la plus importante de Suisse, un aéroport, ainsi qu'un projet de liaison plaine-montagne, Sion dispose d'un hub de mobilité complet adapté aussi bien aux besoins de la population résidente qu'aux entreprises et au secteur touristique. Outre les activités de transport, de loisirs et de secours, l'aéroport de Sion est également un centre de formation, notamment pour les apprentis polymécaniciens et un des pôles séduisants de l'innovation, à travers le développement de l'entreprise H55. Enfin, l'aéroport de Sion génère des retombées annuelles de près de 75 millions de francs qui profitent, là aussi, largement à la population et aux entreprises valaisannes. Il nous semble donc erroné d'évaluer l'importance de l'aéroport à travers le seul critère du déficit.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère que vous êtes satisfaits de cette réponse de la Municipalité.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur cette interpellation, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je précise que je prends la parole en tant que signataire de l'interpellation. Concernant ce dossier aéroport, nous voilà réduit ce soir à commenter des décisions exposées aux médias avant même d'effleurer nos oreilles. L'opportunité de préciser les contours de ce dossier avait été offerte à nos autorités lors du deuxième plénum de décembre. Où est le respect pour notre assemblée censée incarner la voix de la population sédunoise ?

Le projet aéroportuaire déballé avec fanfare par le Conseil d'État en conférence de presse n'est qu'une répétition usée d'échecs passés, un mirage coûteux vendu comme le futur de Sion.

Le type de développement envisagé jusqu'à ce jour n'a cessé de grever nos budgets année après année et n'a jamais abouti. L'optimisme est de croire que le projet du Conseil d'État, que l'on peut sans vergogne qualifier de réchauffé, va permettre à notre commune de se débarrasser d'un objet à la fois coûteux et encombrant. Rien n'est moins certain. Les réponses diffusées lors de la conférence de presse et confirmées ce soir ne sont pas aussi rassurantes qu'il n'y paraît pour notre Ville. Preuve en est que l'équation financière pose déjà question : une subvention annuelle de 600'000 francs au maximum provenant de la caisse communale sans garantie de retour sur investissement, alors que

chacun de ces francs pourrait atténuer les conséquences du réchauffement climatique : par exemple, arboriser, augmenter les cadences de bus ou enrichir des projets communautaires vitaux et que dire des coûts cachés liés à l'expansion des vols, les dépenses non négligeables pour des constructions et des améliorations dont les bénéfices restent un mystère, citons, entre autres, l'agrandissement de l'aérogare, l'installation de la navigation par satellite, l'engagement de personnel auxiliaire, par exemple.

Le pourcentage des retombées économiques de ce projet, à en croire la RTS, serait congru. Quels objectifs voulons-nous vraiment atteindre avec un tel développement ?

Au niveau environnemental maintenant, peut-on parler de développement durable quand on sait que le plan climat Valais précise que notre aéroport est déjà responsable de 7% des émissions indirectes de gaz à effet de serre ? A cela viennent s'ajouter des émissions indirectes qui ont été calculées en 2011, uniquement à partir de ce que génèrent les avions militaires. Or, depuis la fréquentation de l'aéroport par des jets privés, les émissions de gaz à effet de serre ont tout naturellement augmenté. Mathématiquement, quadrupler le nombre de passagers ne va pas améliorer la situation. A ce jour, les plus longs vols réussis par des aéronefs munis d'un moteur électrique ne dépassent pas une dizaine de minutes. La plupart du temps, ces modèles sont munis d'un moteur thermique pour pallier toute défaillance. Compter sur les moteurs propres des avions qui fréquenteront notre tarmac relève d'un greenwashing primaire.

Le véritable coup porté par ce projet, c'est bien à notre environnement mais aussi à notre santé. Il est donc légitime de se demander comment nos autorités vont prendre en compte ce risque. Quelles mesures sont prévues pour surveiller et contrôler la qualité de l'air en proie à l'augmentation des particules PM 10 mais également PM 2.5, émissions dues à l'accroissement des activités aéroportuaires ? Est-il acceptable de compromettre notre air, notre santé pour un projet aux retombées incertaines ?

Que va-t-on mettre en place pour atténuer les effets de la pollution sonore ? Il est de notoriété publique qu'outre le taux des décibels, c'est le bruit constant des jets au-dessus de nos têtes qui risque de provoquer une fatigue chronique, d'influencer négativement la qualité du sommeil, d'engendrer de la lassitude voire de l'anxiété et ce d'autant plus que le Conseiller d'État Darbellay parle d'adapter les horaires en prolongeant en soirée l'ouverture de l'aéroport. L'étude réalisée au niveau de la Blécherette, l'aérodrome lausannois met en exergue les effets négatifs de la pollution sonore sur la population. Le futur projet du Conseil d'État passe comme chat sur braise sur un phénomène plus que dérangeant pour notre population. Les Verts n'hésiteront pas à demander à nos autorités la réalisation d'une étude indépendante à même de chiffrer cet impact négatif sur la santé des Sédunois.

Le développement de l'aéroport situé dans une zone urbaine, l'atterrissage se faisant dans une zone à très forte densité, n'est pas sans poser des questions sur les risques potentiels d'accidents. L'aéroport est-il en mesure d'intervenir en cas d'accident d'un avion avec 100 passagers à bord ? Nos services d'urgence déjà surchargés peuvent-ils prendre en charge ce type de blessés ? Face à un projet d'une telle envergure, les répercussions sur nos services d'urgence, déjà sous pression ont-elles été prises en compte ? L'augmentation prévue du trafic aérien avec son cortège de risques potentiels, ne va-t-elle pas engendrer une surcharge pour nos urgences hospitalières, déjà, à la limite de leur capacité en hiver ?

La commune persiste depuis des décennies dans un modèle de développement infructueux, malgré les opportunités offertes par des innovations comme les moteurs électriques pour l'aviation développée par H55. Au lieu de transformer l'aéroport en un centre de l'innovation à l'instar de Dübendorf, les autorités ont choisi de continuer sur la même voie, ignorant les avertissements et les alternatives possibles. Cette situation suscite frustrations et incompréhensions. Cerise sur le gâteau. Voici quelques petits extraits de l'article du Nouvelliste du 28 juillet 1990. Certains d'entre vous fréquentaient encore l'école primaire. Je cite : "les types d'avions qui se poseront dans notre Ville sont très silencieux. Une taxe sur le bruit sera instaurée pour les plus bruyants. Les responsables espèrent accueillir la ligne Sion-Londres en semaine, trois vols par jour seront planifiés. Les responsables espèrent dans trois ans recevoir 100'000 passagers, soit trois fois plus qu'aujourd'hui".

"Errare humanum est, sed perseverare diabolicum". (L'erreur est humaine, mais persévérer dans son erreur est diabolique). Merci de votre attention.

IV- Examen et vote de la résolution " Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demandes de parole. Nous allons passer au point 4 de la soirée : Résolution du groupe du Centre sur le contrôle des habitants. Monsieur le Conseiller Patrick Siggen, je vous laisse nous présenter votre résolution.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Nous avons décidé de déposer cette résolution car il nous semble que cela fait bien trop longtemps que les guichets de notre contrôle des habitants ne sont plus accessibles sans rendez-vous.

Comme indiqué dans le texte, nous recevons régulièrement des doléances de nos concitoyens à ce sujet. Pour exemple, on n'a remonté un cas très précis : l'été dernier, une famille a remarqué le 3 juin que l'un de ses membres n'avait plus de carte d'identité valable. Leur départ en vacances étant prévu 20 jours plus tard, soit le 24, ils ont tenté tant bien que mal d'obtenir un rendez-vous auprès de notre contrôle des habitants avant leur départ. Cela ne fut pas possible, le premier rendez-vous proposé étant le 26 juin, soit 2 jours après leur départ en vacances. Malgré leurs appels et leur demande, il ne leur a pas été possible d'obtenir un rendez-vous avant la première date proposée et ont dû se tourner vers le Canton, non sans frais supplémentaires puisque le Canton couple, la délivrance d'une carte d'identité avec la délivrance d'un passeport. Est-ce que cette situation, qui s'est probablement répétée maintes fois ces derniers mois est digne de la Ville de Sion ?

Nous estimons cette situation inadmissible et espérons que vous soutiendrez notre résolution qui a pour seul but l'ouverture des guichets du contrôle des habitants sans rendez-vous au moins cinq demi-journées par semaine, à l'image notamment de ce qui est fait auprès de la Ville de Sierre. Merci pour votre soutien.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution, Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate lui aussi que le contrôle des habitants ne fonctionne pas à pleine de satisfaction.

Pour autant, la résolution du Centre laisse songeur. L'ensemble du texte critique la Municipalité sur son administration. Nous devrions donc avoir affaire à une interpellation.

Pourtant, il nous est demandé de nous prononcer sur la réouverture du guichet. La réponse ici est assez simple. Oui, le groupe UDC souhaite un service pratique rapide, diligent et efficace, mais c'est une question rhétorique qui est posée ici par le Centre. Que peut-on répondre d'autre à cette question ? On se le demande. La résolution feint d'oublier la réponse fournie à Monsieur Michael Bernhard lors du plénum de juin 2023 qui indiquait une rotation importante du personnel, le besoin d'engager et de former des collaborateurs et de respecter la qualité de leur environnement de travail pour débloquer la situation courant 2024. De plus, nous venons de commencer l'année. C'est donc que nous venons de traiter les budgets. Dans les questions adressées à la Municipalité, on trouve notamment une question demandant de faire le point sur la situation du contrôle des habitants. La réponse apportée rappelle que seules deux collaboratrices ont de l'expérience, trois ont été engagées printemps 2023 et des engagements pour 2 EPT ont été ajoutés.

La Municipalité a pris la mesure du problème et cherche à y apporter des solutions. Tous ces points ont été constatés par la Commission Sociale et Culturelle qui n'a fait dans son rapport aucune critique des mesures et efforts mis en place. C'est donc qu'elle a reconnu l'intervention de la Municipalité. Lors de l'examen du budget, aucun groupe n'a fait de remarque tant dans la rubrique de la sécurité publique

que dans le débat final quant au fonctionnement du contrôle des habitants. De plus, aucun amendement n'a été déposé pour mettre à disposition dudit dicastère des moyens supplémentaires.

En conclusion, le groupe UDC constate que le problème de fonctionnement du contrôle des habitants a été relevé et est en cours d'amélioration, que ces améliorations ont été communiquées au Conseil général et que celui-ci ne les a pas contestées. Puisqu'il y a une stratégie mise en place, nous estimons qu'il faut qu'elle puisse porter ses fruits, que le service doit pouvoir évaluer quand et comment il entend rétablir la situation avec les moyens accordés lors des budgets par le Conseil général. Nous apparaît donc, là aussi, que la seule réponse cohérente que les groupes puissent apporter à la résolution du Centre est de laisser le service travailler pour redresser la situation. Merci.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre groupe a lu avec attention la résolution du Centre à propos du guichet du contrôle des habitants. Bien que nous ne puissions qu'être favorable au principe de réouverture au plus tôt. Il nous semble cependant important de préciser quelques éléments abordés dans le cadre de la résolution.

En effet, il est utile de se rappeler que lors du Covid, ce service a dû se réinventer permettant de fournir toute une série de prestations ne nécessitant plus un déplacement sur site, facilitant au passage grandement la vie de nombreux de nos concitoyens. Par la suite, la mise sur pied de rendez-vous a permis aussi d'augmenter significativement la qualité du service. A notre connaissance, les prestations standards ne font pas l'objet de délais d'attente importants. Au contraire, j'ai pu expérimenter moi-même, il y a 15 jours, la démarche en ligne pour obtenir cette fameuse carte indigène bleue. Et trois jours ouvrés se sont écoulés entre l'envoi de la demande et la réception du sésame par La Poste. Cela est plutôt signe d'une efficacité certaine. Alors, pour reprendre l'exemple qui nous a été présenté, est-ce que s'y prendre trop tard pour renouveler une carte d'identité doit automatiquement se reporter sur la responsabilité de la Ville, je ne le pense pas.

On peut par contre, effectivement regretter la situation que vit le service ayant subi une réorganisation très importante. Ceci limite actuellement une exploitation avec des horaires d'ouverture fixes, empêchant les gens de pouvoir s'y rendre à leur gré. Il semble tout à fait clair que cette situation n'est pas prévue d'être délibérément prolongée et tout le monde s'accorde à dire que le plus tôt sera le mieux.

Dès lors, comme l'a aussi mentionné mon collègue Vincent Boand, le groupe PLR n'a donc aucun autre choix que d'accepter la résolution car il ne souhaite évidemment pas s'opposer à une ouverture rapide des guichets. Mais notre groupe s'interroge sur la forme de cette résolution qui, quelque part, enfonce une porte ouverte ou bientôt réouverte pour le fameux service. Merci pour votre attention.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. La résolution du Centre concernant la réouverture rapide sans rendez-vous des guichets du contrôle des habitants a créé beaucoup de discussions au sein de notre groupe. Nous comprenons tout à fait l'importance d'offrir des ouvertures sans rendez-vous et nous comprenons aussi l'idée de cette résolution. Cependant, cet outil est bien trop fort face à la situation. Nous rejoignons donc le point de vue du groupe UDC quant à la forme. Une interpellation aurait été plus appropriée.

Lors de l'étude du budget, la COGEST avait questionné la Ville sur le contrôle des habitants. Il en était ressorti la situation suivante : il y a un manque de personnel formé pour le moment, soit seules 2 collaboratrices sur les 6 EPT ont plus d'une année d'expérience. Cette manière de faire avait été mentionnée comme temporaire afin d'assurer à la fois une prestation correcte et de pouvoir former le personnel. La masse de travail pesait sur la santé de l'équipe.

De plus, une nouvelle responsable devait commencer au 1^{er} décembre 2023 et revoir le fonctionnement à moyen terme et pérenniser la situation. Nous relevons donc qu'en moins de trois mois, cela semble normal qu'il faille encore du temps pour réguler la situation avec une nouvelle responsable. Notre groupe s'abstiendra donc sur ce sujet mais serait ravi d'être informé sur la situation actuelle avec la nouvelle responsable et les mesures envisagées.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Coïncidence, pas plus tard que la semaine passée, j'ai sollicité par téléphone le contrôle des habitants.

Premier essai, je suis tombé sur un message répétitif m'indiquant que toutes les lignes étaient occupées, le tout entrecoupé d'un fond musical. Après 5 minutes 30 très exactement, j'ai raccroché subodorant que je tombais au mauvais moment, peut-être celui de la pause quotidienne accordée à ce service. La fameuse voix répétitive, au-delà de me signaler l'occupation de toutes les lignes me suggérait au cas où de contacter le guichet par mail. Un tantinet paresseux, il me paraissait moins fatigant et plus rapide de passer par un appel téléphonique. Prenant mon mal en patience, ce lundi, j'ai renouvelé ma tentative. A nouveau, je me suis vu répondre que toutes les lignes étaient occupées. Persévérant, j'ai recomposé le numéro à intervalle régulier. Après 15 minutes passées à écouter la voix qui me demandait de patienter, je suis passé au mail. J'ai reçu une réponse me signalant que mon dossier a été traité. Il s'agit d'une attestation de domicile afin d'obtenir un AG duo, en réalité un timbre communal sur le document CFF y relatif. Indiquée dans ce mail une adresse internet qui devrait me permettre de suivre le traitement de mon dossier. Le guichet ne me fixe pas de rendez-vous mais s'engage à envoyer l'attestation convoitée.

Sera-t-elle prise en compte par les CFF ? suspense. Bref, pour moi qui suis à la retraite, rien ne presse. Il me semble pourtant que pour obtenir un simple timbre communal, le temps passé au téléphone en vue de contacter le service est un peu exagéré. Quoiqu'il en soit, cette situation conforte des affirmations contenues dans la résolution traitée ce soir, à savoir le délai d'attente est trop long surtout lorsqu'il s'agit uniquement d'obtenir un simple tampon ou de transmettre une signature en présentiel. Certains citoyens éprouvent des difficultés à la prise de rendez-vous, des personnes âgées ou non francophones se sont retrouvées dépitées devant la porte sans savoir que faire. En cas d'urgence, le délai ne devrait pas être aussi long. Cette résolution a le mérite de proposer une piste d'amélioration de la situation. Est-ce la bonne ? N'en existe-t-il pas d'autres ? A partir du moment où cette résolution est acceptée, nous faisons confiance à nos autorités pour atténuer les problèmes évoqués précédemment dans des délais relativement brefs quelles que soient les mesures prises. Vous l'aurez compris, Les Verts voteront en faveur de cette résolution. Merci de votre attention.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Le guichet du contrôle des habitants est effectivement la porte d'entrée de la Ville de Sion et reflète ainsi la qualité de ses services vis-à-vis de la population. La Ville de Sion est également un employeur qui se doit de préserver son personnel. Il est ainsi à trouver un juste milieu entre la satisfaction d'une partie de la population et la sauvegarde de la santé de ses employés.

Le contrôle des habitants a vécu en 2023 une migration du programme de gestion des adresses, tout en subissant six départs de collaborateurs, deux départs de responsable en plus d'absences de longue durée souvent liées à des états de santé. Ces mouvements et absences ont profondément déstabilisé le personnel en place, ceci en plus du coût engendré pour la Ville, lié aux engagements à durée déterminée destinés à assurer les prestations de l'office. L'objectif aujourd'hui est de mettre en place ce qu'il faut pour ne pas revivre une telle situation.

Il est indéniable que la situation était critique jusqu'en fin d'année 2023. Il est tout aussi indéniable que la situation est en grande partie assainie. Il faut souligner que depuis l'arrivée de la nouvelle responsable en fin d'année, les collaborateurs ont retrouvé confiance et sérénité.

Il sied également de relever qu'en seulement trois mois, le délai d'attente pour les rendez-vous ne cesse de baisser pour passer de 45 jours à 13 jours. Autre élément marquant : le retard de traitement des dossiers du service cantonal de la population et des migrations en ce début d'année, retard de 30 jours, a entièrement été résorbé. En effet, le contrôle habitants joue également un rôle de porte d'entrée, de plaque tournante pour le service de la population et des migrations, ce qui engendre un surplus de travail administratif important pour la capitale du Canton. Il s'agit de toutes les activités en lien avec les permis, établissement du dossier pour demande de permis de séjour, prolongation de permis, etc. Je vous renvoie aux statistiques qui seront publiées dans le prochain rapport de gestion et qui parleront d'elles-mêmes.

Il nous paraît tout aussi essentiel de rappeler que le contrôle des habitants effectue des tâches allant bien au-delà de la partie visible qui est le guichet puisque les tâches de backoffice représentent environ 70% d'une activité qui a très nettement augmenté. Pour ne donner que quelques exemples chiffrés, en 2023, le nombre de signatures pour des référendums ou initiatives a presque doublé, passant de 4'000 à 7'500, de même que les prolongations de permis sont passés de 5'500 à environ 10'000.

La place importante que Sion occupe désormais de par son positionnement, entraîne un accroissement important de l'activité liée à la HES, l'EPFL, le pôle culture, le pôle santé, etc. Afin d'améliorer les délais de prise de rendez-vous, plusieurs prestations délivrées en 48 heures sont offertes par le biais du guichet virtuel qui sont traduites d'office en plusieurs langues par Google soient les changements d'adresse dans la commune, les départs, l'établissement et la prolongation des cartes indigènes, les demandes d'attestation, les attestations pour permis de conduire. A noter qu'une prestation complémentaire pour les arrivées en ligne sera mise en place dans le courant du mois de mars, ce qui diminuera encore le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous. Cela n'est pas anodin puisque, en 2023, l'office a enregistré 3'785 rendez-vous pour une arrivée. Il serait dommage de renoncer à toutes ces améliorations qui en entraîneront certainement d'autres à venir. Le e-déménagement est en cours par exemple, et l'idée d'un Chatbot répondant aux questions et aiguillant les personnes en plus de dix langues, est en cours de réflexion. Permettre au contrôle des habitants de poursuivre sur sa lancée répondra aux doléances rapportées dans cette résolution. De même, les expériences du contrôle des habitants en matière de digitalisation et de guichet virtuel auront des effets sur toute l'administration. Autre exemple, plus pratique et concret. Le fait qu'une boîte aux lettres sécurisée sera posée ces prochains jours à l'extérieur, permettra aux personnes de déposer leurs documents sans devoir passer par le guichet.

Pour ce qui concerne les urgences, il faut rappeler qu'un contrôle des habitants n'en a pas de par la loi mais bien souvent en raison de problèmes d'anticipation des requérants. Malgré tout, il faut savoir que pour le seul mois de janvier 2024, plus de 70 personnes sont venues en dehors des heures de rendez-vous suite à un appel téléphonique pour des attestations de vie, attestations diverses, carte indigène et dépôt de documents. Grâce à toutes les mesures mises en place, le standard téléphonique permettra de pallier ces urgences ce qui est déjà en partie le cas actuellement. Malgré les mécontentements et les choses à améliorer, l'ouverture des guichets sur rendez-vous satisfait, sans aucun doute le plus grand nombre des citoyens.

La situation à Sion n'est pas moins digne qu'une capitale romande comme Lausanne, qui a également décidé d'ouvrir ces guichets sur rendez-vous afin de limiter les déplacements, réduire le temps d'attente grâce à la priorisation de l'accès au guichet aux catégories de population, dont la présence personnelle est légalement et nécessairement obligatoire. A noter que Lausanne ferme totalement ses guichets une demi-journée par semaine, tout en répondant aux besoins de la population.

Nous sommes conscients que la situation actuelle est encore inconfortable et c'est la raison pour laquelle toute l'équipe donne de soi avec motivation pour répondre et œuvrer au mieux en faveur des citoyens. L'objectif actuel de l'office et de sa cheffe est, à la date de ce jour, de réussir à fixer des rendez-vous dans un délai de 72 heures. L'objectif suivant sera de mettre en application la volonté exprimée par le Conseil municipal, à savoir d'ouvrir physiquement l'ensemble des guichets de la Ville de 8 heures 30 à 11 heures 30, y compris le contrôle des habitants. Encore une fois et pour conclure, le personnel est très motivé et le fonctionnement du contrôle de l'habitant revient gentiment à la normale et malgré des absences de courte, moyenne et longue durée, durant ces deux derniers mois pour des raisons de santé indépendante de la situation. Dans très peu de temps, le contrôle des habitants sera l'office de ce type, le plus performant et le plus avancé du Canton, ce qui est essentiel pour une capitale. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote de cette résolution. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cette résolution touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La résolution est acceptée par 30 oui, 12 non et 8 abstentions.

V- Examen et vote de la motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant : Examen et vote de la motion "officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale" J'invite Monsieur Martin Reist, premier signataire de cette motion, à nous la présenter.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. En premier lieu, je tiens à remercier tous les signataires de tout horizon politique. Merci d'avoir fait le choix de la cohérence politique et du bon sens grammatical. Afin de ne point verdir au sein de ce plénum, je vous épargne un discours fleuve.

Depuis avril 2023, j'imagine que nous avons tous eu le loisir de se pencher sur cette motion et de la lettre de l'Académie française. Je ne vous relirai donc pas l'entier de ce document.

Oui à une application réglementaire de la langue française académique dans la communication, les institutions, entités liées et administration municipale. L'esprit de cette motion réside dans un souci de cohérence politique. Le Parlement valaisan a refusé son utilisation. Il réside également dans la notion de devoir en politique publique. En effet, une Municipalité ne doit pas être un terrain de jeux idéologiques pour les adeptes du wokisme et du féminisme radical. Oui, l'écriture inclusive se définit comme un instrument à priori de lutte contre le sexisme. A cet effet, je rappelle que la langue française n'est pas sexiste mais que ce sont les comportements sociaux en société. Les militants de l'écriture inclusive ont trouvé un sésame démagogique dans cette opération magique, faire avancer le féminin faute d'avoir fait avancer les femmes. En second lieu, la mission des administrations publiques reste de respecter la langue française et son évolution naturelle. Il est impératif que notre politique et que nos services à l'égard des citoyens demeurent neutres. Par devoir de vérité historique et de justice sociale, la langue ne doit en aucun cas subir des expérimentations politiques. En conclusion, je vous invite à protéger notre belle langue française et de faire respecter la neutralité politique en votant favorablement pour cette motion. Merci.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Pourquoi vouloir faire un règlement ? Pourquoi ne pas faire appel au bon sens ? Les écritures inclusives ou épécènes sont deux approches linguistiques qui visent à promouvoir l'égalité des genres dans la communication et à contribuer activement au respect et à la reconnaissance de chaque personne. Ces écritures incluent toutes les personnes pouvant ne pas se sentir représentées, soit en matière de sexe, d'ethnie ou de religion. En les adoptant, nous contribuons à une communication plus égalitaire et respectueuse. La question principale que nous devons nous poser, est à quel degré les utiliser ? Pour ma part, c'est comme le chocolat trop c'est indigeste, mais à petite dose, cela fait du bien.

Il est vrai que l'écriture inclusive peut parfois sembler artificielle et complexe et difficile à comprendre pour les personnes dyslexiques ou allophones. L'écriture doit rester compréhensible pour tout le monde. L'alternative à l'écriture inclusive est l'écriture épécène. Celle-ci consiste à privilégier les formes neutres, des termes qui ne se réfèrent ni au féminin, ni au masculin. La motion implique une application réglementaire et nous ne soutenons pas l'idée de créer un règlement supplémentaire, contraignant et spécifique à ce thème. La forme rédactionnelle de la communication de la Ville nous convient et elle est adaptée au contexte actuel. Le bon sens et la bienséance doivent perdurer. Laissons à l'administration communale, la possibilité de respecter féminin masculin, avec des toutes petites adaptations, sans alourdir les textes avec des points médians et des X et qui permet d'éviter le tout masculin du 21^{ème} siècle.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Petit préambule : nous n'avons pas signé cette motion parce que nous n'avons pas été consultés. On se demande bien pourquoi.

Permettez-moi tout d'abord de faire un petit rappel historique, loin des dérives politiques et des combats idéologiques comme semble apprécier notre collègue Reist. Retournons même quelques siècles en arrière. En faisant référence, nous aussi à l'Académie française. Quelle merveille, nous avons donc les

mêmes références. Les grammairiens du 17^e siècle, alors présents à l'Académie française qui était, je le rappelle, exclusivement masculine puisque interdite aux femmes, avaient bien compris que le langage n'est que le miroir de la société. Non seulement le langage reflète la société dans laquelle nous baignons, mais il la façonne aussi. Le langage n'est donc ni figé, ni neutre et c'est sur la base de ce consensus que les Académiciens d'alors décidèrent oui, je dis bien, décidèrent de faire du masculin la forme grammaticale dominante. Dès lors, ils décidèrent aussi de supprimer certains termes qui existaient préalablement au féminin, comme certains noms de métier autrice, médecine, pour bien signifier que ces métiers n'étaient pas ou plus accessibles aux femmes.

Revenons maintenant dans notre siècle et allons voir ce que disent les recherches actuelles sur la linguistique. Il y a un consensus scientifique qui démontre que l'usage exclusif du masculin ne permet ni la représentation mentale neutre et encore moins la représentation mentale mixte, ce qui veut dire que notre cerveau n'arrive pas à dépasser le sens des mots spécifiques, c'est-à-dire que si notre cerveau entend du masculin, il va penser homme et que s'il entend du féminin, il va penser femme, c'est un automatisme et nous ne pouvons donc pas l'empêcher. Dès lors, nous voyons bien le lien de cause à effet entre la pensée et le langage. Pour revenir aux propos du début et citer Sénèque : "la parole reflète l'âme". Reprenons maintenant l'une des critiques de cette motion. Le langage inclusif met la langue française en péril mortel.

Sérieusement, n'avons-nous donc pas d'autres combats politiques ou sociétaux que celui-ci à mener ? En revanche, posons-nous la question de comment rendre notre langage plus représentatif de notre société actuelle ? Est-ce réellement un vrai casse-tête, eh bien ! Non, figurez-vous qu'il y a un moyen très simple et gratuit de faire preuve d'un peu plus d'égalité. C'est en rendant notre langage un peu plus inclusif afin de penser de façon un peu plus égalitaire. J'espère que ce texte rédigé en langage inclusif, n'aura heurté et blessé profondément personne et vous propose donc de refuser clairement cette motion qui, pour nous, date d'un autre âge.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. Le problème principal de l'écriture dite inclusive est que, malgré son apparence inoffensive, elle est véhicule de positionnements idéologiques bien particuliers, qui se servent de la langue pour faire avancer leurs idées. En témoigne la diversité des écritures inclusives qui, chacune porte l'une ou l'autre revendication.

Si chacun est libre d'adopter pour lui-même une manière d'écrire qui lui plaît, la même règle ne peut s'appliquer au niveau de l'administration et les autorités officielles qui se doivent d'adopter une certaine neutralité de ton. Le français, comme le rappelle l'Académie, dispose de bien des outils déjà existants pour signifier la présence féminine sans qu'il soit besoin de recourir à ce subterfuge très artificiel qu'est l'écriture inclusive. D'autre part, l'administration communale s'adresse à tous les habitants de la Commune. Compte tenu de son langage peu commode et de son caractère difficilement lisible, on peut craindre qu'au lieu d'inclure, elle aura plutôt tendance à exclure certaines personnes comme celles qui ne sont pas de langue maternelle française ou aussi des personnes qui sont touchées par des troubles dyslexiques par exemple. Notre groupe soutiendra donc cette motion.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de prises de parole. Monsieur Reist, je vous laisse la parole pour répondre.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Merci j'aimerais répondre à certains propos. Madame Bornet, vous nous parlez d'égalitarisme, c'est formidable. L'égalité débute par l'apprentissage du français, à mon sens et, pour rappel, cette motion s'adresse à l'administration publique. Madame Guex-Crosier, je vous remercie pour vos clins d'œil. Vous avez dit que l'on avait les mêmes références. Manifestement vous n'avez rien compris, car en français, il n'y a pas de genre neutre dans notre langue d'où la priorité au masculin parfois. Je rappelle juste les fondamentaux, l'État du Valais a refusé donc par souci de cohérence politique, je trouverais bien que l'on se mette au même niveau. En tout cas merci de votre soutien.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au vote de cette motion. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la motion touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion est refusée par 27 non 19 oui et 4 abstentions.

VI- Examen et vote du postulat "Maison de la santé à Sion"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 : Examen et vote du postulat "maison de la santé à Sion". Monsieur le Conseiller Jérôme Tavernier, premier signataire, vous avez la parole.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. J'apprends récemment que mon médecin traitant quitte Sion cette année pour s'installer dans une autre commune. S'invite alors un choix binaire : le suivre ou trouver un autre médecin généraliste. Je privilégie donc la seconde option. Le souci est que les généralistes sédunois voire même certains spécialistes ne prennent plus de nouveaux patients. Qui d'entre vous a déjà entendu cette accablante affirmation ou même a déjà été confronté à cette réalité ? J'imagine que la grande majorité l'a constaté.

Nous pouvons viser tous les bons plans et tous les meilleurs projets du monde. Sans la santé, toutes les plus belles intentions resteront lettre morte. Dans ce contexte, même si le domaine de la santé appartient à la compétence du Canton et non des autorités communales, le groupe PLR du Conseil général souhaite interpellier aujourd'hui le Conseil municipal pour savoir si nos autorités sont attentives à la problématique de la relève médicale sur Sion. La pénurie de médecins généralistes et de spécialistes est très souvent relevée dans le milieu médical. Ainsi, nous demandons à la Ville de Sion d'étudier cette question en abordant plusieurs axes de réflexion.

Je cite 5 exemples :

- Etablir un état des lieux pour connaître notamment le nombre de généralistes en fonction du nombre d'habitants, le nombre de médecins qui vont arriver à la retraite dans 5 voire dans 10 ans.
- Esquisser un projet ou une vision de création de maisons de la santé à l'image, par exemple, du Centre médical du forum ou de la clinique de Valère.
- Mettre sur pied des prestations de premiers soins hors des horaires des urgences pour soulager ces services.
- Mettre à disposition une ou des parcelles affectées à une zone d'intérêt destinées aux soins de la santé.
- Accompagner et soutenir le projet pour faciliter le financement d'un tel projet.

Les questions concernant les soins et la qualité des prestations demeurent fréquemment posées par notre population. Il est essentiel de réunir toutes les personnes concernées pour réfléchir à construire quelque chose ensemble. Une approche publique et privée pourrait être raisonnablement envisagée. Nous sommes conscients, au sein du groupe PLR que d'autres raisons expliquent la situation actuelle et nous sommes convaincus qu'en centralisant les soins et en favorisant l'interdisciplinarité, cela permettrait d'attirer des praticiens dans un projet commun et éviter qu'ils exercent leur profession à Vétroz, à Ayent, à Savièse, à Grône ou à Grimisuat. La population sédunoise, toute tranche d'âge confondue, a besoin d'avoir accès à des soins de qualité mais également des soins de proximité. Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Je prends la parole sur cet objet en remplacement de notre collègue, le docteur Christophe Sierro, malheureusement absent, qui a préparé cette intervention. La santé est une préoccupation majeure de l'ensemble de la population. Les inquiétudes transparaissant dans ce postulat sont légitimes. Toutefois, comme le mentionnent les signataires en préambule, la Commune n'a pas de compétence dans la politique sanitaire qui incombe au Canton. La Confédération a, quant à elle, un pouvoir subsidiaire. L'autorisation de pratiquer la médecine à la charge de l'assurance-maladie, la LAMal, sur le territoire cantonal est octroyée par le service de la santé. La tarification, sur la base de laquelle les médecins sont rémunérés pour leur activité ambulatoire, est fédérale. Une nouvelle mouture de cette tarification est actuellement à l'étude. Il incombe aux partenaires tarifaires, prestataires de soins et assurances-maladies, de définir la valeur en centimes du

point médical. Si ceux-ci sont dans l'incapacité de se mettre d'accord, ils en réfèrent au Canton qui devra alors trancher.

Ce postulat occulte, malheureusement, le principal problème auquel nous sommes confrontés : la disparité de la valeur du point entre les cantons. Le médecin installé en Valais, toutes choses étant égales par ailleurs, a un chiffre d'affaires moyen entre 8 et 12% inférieur à celui de ses collègues des autres cantons. Cela impacte sérieusement notre attractivité. Certaines communes ont essayé avec plus ou moins de succès de jouer un rôle facilitateur dans des projets d'ouverture de cabinets ou de maisons de santé. Les projets solides et viables ont été initiés par des médecins installés qui se sont regroupés et sont parvenus à attirer de jeunes collègues. Rappelons qu'en théorie, la médecine est une profession libérale et que les cabinets sont de petites entreprises obéissant aux principes de la libre concurrence. S'il y a là un certain fondement dans des communes plus petites confrontées à un vide médical comme Sembrancher, par exemple, la proposition de nos collègues PLR ne semble pas vraiment trouver de sens à Sion. En effet, comment allons-nous expliquer aux généralistes installés que certains nouveaux arrivants bénéficieraient de privilèges de la commune et d'autres pas ? La commune entendrait-elle, participer aux loyers de tous les cabinets de généralistes ?

Une telle distorsion de la concurrence semble impensable et risquerait de créer une profonde inégalité au sein de la profession. Par ailleurs, si de telles mesures devaient être envisagées, nous aurons rapidement à faire face à un afflux de médecins français, dont la qualité de formation est pour le moins variable.

Le groupe du Centre n'a finalement pas trouvé de consensus quant à ce postulat et laissera par conséquent la liberté de vote. Il nous apparaît toutefois que c'est au niveau cantonal que ces problèmes doivent être sérieusement discutés. Merci pour votre écoute.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC est disposé à soutenir le postulat "maison de la santé à Sion". La problématique du nombre de généralistes couplée à celle de la saturation des urgences, met à mal la qualité des soins pour notre population et ce d'autant plus que les chiffres montrent qu'un pourcentage important des cas rencontrés aux dites urgences sont bénins et devraient donc être traités ailleurs. Donc, les pistes à explorer proposées par le PLR nous semblent pertinentes surtout s'il s'agit d'augmenter l'attractivité du pôle santé de Sion et de permettre ainsi de faciliter l'établissement de nouveaux médecins, notamment généralistes dans notre Ville.

Cependant, nous avons quelques inquiétudes quant à un modèle communal Neuchâtel et Genève travaillent sur un modèle cantonal par exemple ce qui fait plutôt sens au vu des compétences en matière de santé et de la répartition des besoins en termes de nombre de médecins par habitant sur un territoire donné. C'est un risque important que de considérer que la commune est à même d'augmenter suffisamment son attractivité pour pallier une pénurie de médecins qui n'est pas de sa compétence, qui dépend de la grille tarifaire et sur un territoire comportant un pôle de santé cantonal de grandes dimensions. La commune d'Hauterive à Fribourg a choisi un modèle communal de maison de santé et ne parvient pas à le remplir. En l'état, nous sommes donc intéressés par l'examen de l'objet par la Municipalité mais circonspects quant à son éventuelle application. Merci.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. C'est sûr, sur la commune de Sion, la difficulté de trouver un médecin généraliste est déjà une réalité. Et sans médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, on se tourne vers les urgences déjà trop sollicitées. Bref, une étude à ce sujet et surtout une mise en place de projets concrets pour améliorer la situation nous semble nécessaire. Les Verts soutiennent donc ce postulat.

En termes de projets concrets, il pourrait s'agir d'offrir des avantages à des médecins qui s'installeraient sur la commune, comme il a été fait sur d'autres communes de Suisse romande. A noter et c'est tout à fait sérieux, que la Ville de Dunkerque a renoncé, il y a quelques années à la construction d'un magnifique nouveau stade pour offrir la gratuité des transports publics à sa population.

Sion pourrait faire de même pour montrer qu'elle prend vraiment soin de sa population : renoncer à la construction d'un stade gigantesque pour construire à la place une magnifique maison de santé, utile à tous les habitants de la commune.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. En effet, les défis de notre monde actuel sont grandissants et se complexifient. Cela est particulièrement vrai autour des enjeux de santé.

Prenons, par exemple, quatre facteurs majeurs de difficultés à venir dans le domaine de la santé :

- Les risques d'augmentation d'épidémie dus au dérèglement climatique, à la mobilité accrue des populations et à l'urbanisation croissante.
- La pénurie de médecins et de personnel des soins due à la pénibilité du travail ou au peu de revalorisation salariale, en particulier dans le domaine des soins.
- Le durcissement des conditions d'accès aux études de médecine et de pharmacie.
- Le vieillissement de la population couplé à la précarisation grandissante de ce public.

Alors, même si ces enjeux au niveau suisse sont plutôt du ressort des cantons et de la Confédération, nous voyons plutôt d'un bon œil ce postulat.

Nous souscrivons pleinement aux points 1 et 2. Pour le point 3, nous rappelons ici qu'il existe déjà en Ville de Sion de tels dispositifs comme le forum qui est ouvert les samedis et les dimanches et encourageons d'autres initiatives de ce type. Pour les points 4 et 5, nous resterons attentifs à ne pas multiplier les projets de santé de type privé qui risquent d'accroître les inégalités entre les cliniques qui empochent les bénéfices et l'hôpital public qui se retrouve à devoir traiter les urgences et les autres opérations moins rentables. La santé en Suisse est un gros business et si l'on ne veut pas tendre vers le modèle américain, il faudra veiller à soutenir en premier lieu la santé publique et donc les hôpitaux publics plutôt que les cliniques privées. Le groupe PS va donc soutenir ce postulat en restant attentif à ce qui a été précité. Merci pour le soutien.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Conseiller Jérôme Tavernier, je vous laisse la parole.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Avant le vote, je vous remercie pour le fort soutien à ce postulat déjà. Et comme l'a soulevé le Conseiller Patrick Siggen, il y a un bon nombre de raisons qui expliquent la situation actuelle et il y a plusieurs aspects à prendre en compte. Nous en sommes clairement conscients. Dans d'autres communes, on voit quand même qu'il y a des projets qui prennent forme, sans l'intervention directe du Canton. Donc c'est possible, à mon avis, d'avoir un partenariat public et privé. D'autre part, nous sommes conscients qu'il y a des médecins généralistes, bien valaisans qui pourraient occuper l'espace dédié à cette maison de la santé. Le postulat permettra quand même finalement d'étudier cette question et donner une forme d'impulsion aussi afin d'améliorer l'offre de prestations de soins dans notre Ville.

Pour terminer, de mon côté, je prendrai connaissance de la réponse du Conseil municipal hors de ce plénum parce que je vais quitter notre Conseil général à la fin de cette séance. De magnifiques projets familiaux me poussent à cette issue. Donc, je vous suivrai désormais depuis l'autre côté de la Lienne. Je vous souhaite une bonne continuation et vous remercie sincèrement pour les discussions constructives pendant ces sept ans. Belle suite de soirée et au plaisir de vous croiser.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce postulat, les Conseillères et Conseillers qui acceptent le postulat touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 45 oui, 0 non et 5 abstentions.

En tant qu'infirmière des urgences, je vous remercie sincèrement pour le soutien que cette thématique suscite chez vous, quelles que soient les issues, cela fait toujours plaisir. Merci beaucoup.

VII- Examen et vote du postulat "Gratuité des piscines"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 : Examen et vote du postulat « gratuité des piscines ». J'invite donc Madame la Conseillère Bérénice Georges première signataire à nous présenter son postulat.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Pour la classe pauvre qui n'a pas le privilège d'aller chercher le repos à l'ombre des forêts de nos montagnes, la piscine a été un grand agrément. Ce n'est pas pour rien qu'elle a été nommée le « Mayen des pauvres ». Ces mots sont issus du rapport de la société de la piscine en 1933.

Depuis le « Mayen des pauvres » n'est plus accessible à toutes et tous. En mai 2021, les Sédunoises et Sédunois apprenaient avec joie l'ouverture des piscines extérieures de la Blancherie et de la Sitterie après des mois de pandémie, durant lesquelles l'accès à certaines infrastructures a été largement limité. Et là, douche froide, avant même le passage du portique d'entrée, les tarifs enfant avaient, durant l'hiver, augmenté de 60% et ceux des adultes de 44%. Depuis cette date donc, un adulte paie 6 francs 50 pour entrer à la piscine, un enfant 4 francs. En comparaison à Lausanne, le prix est de 6 francs par adulte et de 3 francs par enfant, à Genève, 7 francs par adulte mais 3 francs 50 par enfant et à Fribourg 7 francs par adulte également, mais 2 francs 50 par enfant.

Argument avancé par le Conseil communal en 2021 : les prix d'entrée n'avaient pas été modifiés depuis un quart de siècle. Pas de nécessité financière pour la Ville, donc pour motiver cette augmentation. Preuve en est la présentation un an plus tard de comptes bénéficiaires incluant la création d'une réserve de politique budgétaire de 10 millions de francs. Depuis les finances communales demeurent maîtrisées et les comptes bénéficiaires. En parallèle, le coût de la vie est en forte augmentation et les ménages les plus modestes peinent à boucler leurs fins de mois, devant opérer des choix dans leurs dépenses. Dans le même temps, les épisodes de canicule se multiplient, conséquence du dérèglement climatique dans notre quotidien. Pour beaucoup, la baignade représente le meilleur moyen de faire face aux températures extrêmes et de se rafraîchir. De plus, les piscines sont des lieux de rencontre privilégiés et intergénérationnels, dans lesquels chacune et chacun peut se dépenser quel que soit son âge, son niveau ou sa mobilité. Les piscines participent donc au bien-être et au vivre-ensemble des Sédunois, thème majeur de cette législature. Pour le budget 2024, le montant des recettes de la vente des entrées de piscine est estimé à 992'000 francs en incluant les piscines couvertes et découvertes. Concrètement, les signataires de ce postulat, issus de l'ensemble des groupes représentés dans notre assemblée, demandent donc aujourd'hui à Sion, « commune amie des enfants » et « commune en santé », ville aux finances les plus saines de Suisse, de poursuivre son engagement pour la santé publique et la résilience face au dérèglement climatique en étudiant et je dis bien étudiant, la possibilité d'engager annuellement un montant raisonnable pour rendre les piscines en plein air gratuites et donc accessibles à toutes et tous.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce postulat. Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC ne soutient pas le postulat : gratuité des piscines découvertes. La mise à disposition et l'entretien des infrastructures sont à la charge de la commune. En ce sens, la Ville répond ainsi au besoin, au niveau santé et sport, préoccupations soulevées par le postulat. Elle le fait pour une population plus importante que la population sédunoise pour des charges d'un peu plus de trois millions de francs et ne récupère en retour environ qu'un million de francs pour l'utilisation desdites infrastructures.

La population globale de Sion participe donc déjà à l'accès à ces piscines qu'elle les utilise ou non. Il nous semble correct de demander aux utilisateurs une contribution, d'autant que les infrastructures bénéficient aussi aux autres communes environnantes et, en ce sens, constituent des charges de centralité. Lesdites charges de centralité sont considérées par l'ensemble des groupes politiques de ce plénum comme un poids qu'il s'agit de diminuer et si possible de partager avec les communes

environnantes, lors de l'examen de tous les comptes et budgets auxquels nous assistons depuis plusieurs législatures.

Il nous apparaît donc injuste de supprimer la quasi-totalité des revenus liés à l'activité des piscines pour les faire peser sur le seul citoyen sédunois. Merci.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Au sujet du postulat de la gratuité des piscines plein air, l'initiative semble alléchante et permettrait à tout un chacun de se rafraîchir par grandes chaleurs estivales de plus en plus fréquentes. Cela dit, pour rappel, le prix d'entrée dans la piscine municipale de Sion reste raisonnable. Les chiffres sont justes : 6.50 et 4 francs pour les enfants, mais à Sierre 8 francs et 4 francs pour les enfants, Lausanne correct, 6 francs et 3 francs. Le chiffre d'affaires des piscines plein air se monte à plus de 120'000 francs, plus diverses prestations. La Municipalité investissant considérablement chaque année, le manque à gagner serait considérable pour les rénovations notamment. En plus l'achat d'un billet d'entrée valide un contrat entre l'utilisateur et le gérant qui fournit un service : surveillance, sécurité, installation, nettoyage, etc. Ce contrat implique une responsabilité et un respect du service fourni.

Une crainte non négligeable serait un appel d'air de personnes hors commune de Sion en cas de gratuité, ce qui impliquerait une gestion du nombre de baigneurs en même temps dans la piscine et ainsi engendrerait quelques problèmes organisationnels et d'incivilité déjà rencontrés parfois en été.

Vu que le groupe était partagé, nous laisserons donc le choix à nos membres de se prononcer. Merci.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. Le sujet de ce postulat est la gratuité des piscines de plein air de la Ville de Sion. De prime abord, ce thème est important compte tenu du réchauffement climatique et en considérant le bien-être et la santé de la population. En examinant de plus près ce postulat, une première question surgit. Cette gratuité est-elle destinée aux Sédunoises et Sédunois ou à l'ensemble de la population régionale et touristique ? Si cette gratuité est ouverte à tous, n'allons-nous pas créer, comme cela a été dit par un collègue, un appel d'air pour les communes environnantes au détriment du contribuable sédunois ? Ceci entraînera probablement une augmentation importante du trafic et un dépassement ponctuel du quota de personnes admissibles pour des raisons de sécurité dans les piscines de la Ville, toujours au détriment de la population sédunoise.

Je pense que je n'ai pas besoin ici de revenir sur les multiples charges de centralité que Sion doit supporter année après année. Autre effet pervers : une forte augmentation des usagers peut amener à l'engagement de personnes qualifiées supplémentaires, engendrant inévitablement des charges en plus pour la Ville. Selon nos informations en provenance de la Ville, le résultat financier de la gratuité estivale des piscines est une diminution annuelle de recettes de l'ordre de 350'000 francs sur un total de plus d'1 million. Pour rappel, la réfection totale en cours de la piscine de la Blancherie a fait l'objet d'un crédit d'engagement voté en 2019 d'un montant de 8,6 millions, dont 4 millions figurent actuellement dans la planification financière 2025-2028.

A noter encore deux aspects : le prix, c'est selon, on peut le considérer, cher ou pas cher, reste tout de même attractif, soit 55 francs pour 10 entrées pour un adulte et ceci dans les trois piscines municipales de la Ville et l'autre élément important : le magnifique domaine des Iles est totalement gratuit.

De plus, le passeport-vacances destiné aux 5-15 ans de Sion et également des dix communes environnantes, prévoit la gratuité des piscines de la Blancherie et de la Sitterie durant une semaine en juillet et une semaine en août. Compte tenu des différents éléments mentionnés, vous l'aurez compris, le groupe PLR ne va pas soutenir ce postulat. Merci.

Micheloud Benoît, Conseiller général, Le Centre. Ce postulat est malheureusement une fausse bonne idée. On ne peut pas comparer Lausanne ou Berne avec Sion qui a cinq fois moins d'habitants. Les rentrées fiscales et l'équilibre budgétaire ne sont pas les mêmes. Pour le dérèglement climatique ou canicule persistante, les contribuables de cette Ville ont déjà la possibilité d'aller gratuitement dans des endroits idylliques comme les gorges de la Borgne et le domaine des Iles entre autres, rivières et

lacs de montagne. Aujourd'hui, la Ville de Sion met déjà à disposition une infrastructure de premier plan pour la piscine de la Blancherie, validée par un crédit d'engagement de 8,65 millions, voté et accepté par le Conseil général en juin 2019, valable jusqu'en 2027. Alors de l'équilibre budgétaire, on ne peut pas faire de la gratuité mais faire des tarifs concurrentiels adaptés pour les jeunes, les rentiers AVS, les groupes, le passeport-vacances, par exemple. Des abonnements complètent l'offre pour une validité d'une année. La clientèle actuelle apprécie l'espace et la tranquillité pour pouvoir jouer, pique-niquer et manger sur place ou au restaurant. La gratuité aurait pour conséquence le cumul des problèmes avec l'augmentation du nombre de personnes. Il y aurait une augmentation de l'incivilité et une dégradation rapide des installations existantes. Elle modifierait l'équilibre actuel et la satisfaction générale de la clientèle. Elle augmenterait les coûts pour la sécurité avec l'engagement de personnel supplémentaire. Il y aurait un engorgement sur les deux sites qui ne serait plus acceptable.

Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe le Centre refuse ce postulat et vous invite à faire de même. Merci pour votre écoute.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Je vais essayer de répondre à tous, probablement pas dans l'ordre. Tout d'abord, j'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller Genin que je remercie d'avoir avalisé mes chiffres. C'est un plaisir. J'aimerais dire que d'autres villes l'ont fait avant nous, cela a été cité par Monsieur Micheloud tout à l'heure. Berne et Lausanne l'ont fait et ne sont pas victimes d'un afflux ingérable d'habitants des communes voisines venant profiter gratuitement des piscines. Au contraire, c'est tout à fait agréable et je vous avoue qu'il m'arrive de m'y rendre moi aussi. Tout cela reste tout à fait agréable.

Concernant le fait que nous avons à proximité des lieux idylliques, c'est tout à fait vrai, mais il faut se déplacer jusqu'à ces lieux idylliques, dieu merci les lignes de bus maintenant sont concurrentielles pour les lacs. Or, une fois arrivé aux lacs, ce n'est pas un espace qui est surveillé, contrairement à ce qui est fait dans les piscines. Je n'ai pas d'enfants mais j'imagine qu'il est beaucoup plus rassurant d'emmener ses enfants à la piscine ou quelqu'un pourra surveiller le plan d'eau, qu'aux lacs où je n'ai pas de contrôle sur l'ensemble du point d'eau.

Concernant les problèmes de sécurité, la gratuité des piscines permettrait de ne plus devoir embaucher du personnel de caisse et donc on pourrait le remplacer par du personnel de sécurité. Cela ne semble pas totalement impossible.

Finalement, concernant la remarque de Monsieur Boand, je vous avoue que je m'y attendais. Figurez-vous, que c'est quelque chose qui existe dans d'autres communes. Typiquement à Fribourg, le tarif de piscine n'est pas le même pour les habitants de Fribourg que pour les autres communes. C'est bien le principe d'un postulat, c'est que nous invitons le Conseil municipal à nous faire une proposition alors évidemment que je n'allais pas leur faire cette proposition, puisque celle-ci était inférieure à mes attentes. En revanche si le Conseil municipal décide de plutôt faire des tarifs gratuits pour les Sédunois et payants pour les autres communes, ce sera déjà une grande avancée pour les Sédunois et nous ne pourrions que nous en féliciter.

En conclusion, j'aimerais remercier l'ensemble des groupes qui ont signé ce postulat et malgré le fait qu'ils ne le soutiendront pas. Cela m'interroge à chaque fois, mais ce n'est pas la première fois, donc je vais arrêter de me questionner sur ce point et je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce postulat. Celles et ceux qui acceptent touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est refusé par 36 non, 12 oui et 2 abstentions.

VIII- Réponse au postulat "Pour encourager la plantation d'arbustes indigènes"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant : Réponse au postulat pour encourager la plantation d'arbustes indigènes. Monsieur le vice-Président, vous avez la parole pour répondre à ce postulat.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. La plantation de haies indigènes représente une des actions de la fiche numéro 1 du guide des aménagements extérieurs sur fond privé, publié par la Ville de Sion en 2018 déjà. Le Conseil municipal confirme donc que la mesure est tout à fait appropriée, notamment :

- pour apporter de l'ombre qui est régulatrice des températures,
- favoriser l'infiltration hydrique, la protection des sols, les puits de carbone,
- remplir la fonction de coupe-vent naturel et de protection contre le bruit et la poussière,
- offrir logis et nourriture à la petite faune,
- favoriser l'harmonie du paysage.

S'agissant de soutenir financièrement la mesure, le Conseil municipal est d'avis que la commune doit faire preuve de retenue vis-à-vis d'un soutien financier systématique dans toutes les actions qui sont à la charge des propriétaires privés et en rester à une aide. Dans le cas présent, le Conseil municipal proposera au Conseil général d'inscrire au budget 2025 un montant de 50'000 francs afin d'apporter un coup de pouce aux propriétaires en reprenant les exemples déjà en place dans d'autres villes de Suisse romande.

L'aide se détaillera comme suit : 20% des coûts de réalisation de travaux d'arrachage et de remplacement de haies envahissantes et mono-spécifiques, plafonnés à 5'000 francs par cas.

La liste des plantes à retenir pour la nouvelle haie fera l'objet d'une recommandation de la section des parcs et jardins, de manière à s'approcher au mieux du contexte local. Voilà, j'espère avoir répondu à ce que vous attendiez. Merci.

IX- Réponse au postulat "Des seniors bénévoles comme aides en classe"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant : Réponse au postulat "des seniors bénévoles comme aide en classe". Monsieur Gattlen, vous avez la parole.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. C'est une réponse rédigée à quatre mains, entre mon collègue Florian Chappot et son service et le service de l'éducation. La croissance et le vieillissement démographique vont souvent de pair. Donc, plus l'on est, plus l'on est âgé. Cela constitue des défis à relever dans tous les domaines de la société.

Le rapport de la commission cantonale pour le développement en faveur des personnes âgées invite d'ailleurs cantons et communes à s'engager à prendre en compte ces lignes directrices pour favoriser notamment la solidarité entre les générations. Le Conseil municipal a formulé sa politique des aînés en 2018, avec comme recommandations principales :

- La constitution d'une commission consultative des aînés.
- La création d'une plate-forme annuelle d'échanges CMS-EMS.
- L'analyse des demandes de financement des EMS au travers de critères établis.
- La poursuite des réflexions en faveur d'une organisation faîtière des CMS séduinois.

Le concept win3 proposé ici dans ce postulat peut tout à fait s'inscrire dans cette intention politique visant notamment à valoriser l'intergénérationnel.

Le Conseil d'État a déjà répondu récemment à un postulat cantonal similaire et conclut qu'un bilan moral et financier sera effectué après la phase pilote afin d'envisager l'élargissement de cette démarche à peut-être tous les centres scolaires du Canton. Cette phase pilote permettra également d'identifier les potentiels besoins des seniors pour prendre part à cette action. Avant d'aller de l'avant et en attendant la réponse définitive du Canton, la Ville de Sion propose d'intégrer d'ores et déjà cette démarche dans sa politique des aînés actuelle, ce qui permettra assez rapidement des échanges entre nos élèves et les seniors. Concrètement, les personnes intéressées s'adresseront directement au service des affaires sociales qui coordonne déjà différents projets intergénérationnels et qui possède une partie des contacts avec ce public cible. Ce dernier regroupera ensuite les demandes, les transmettra à la direction des écoles pour analyse du dossier, des disponibilités, des compétences, des souhaits et j'en passe. La direction des écoles communiquera alors aux enseignantes et enseignants de la commune les différents profils de seniors et mettra les deux parties en contact, à savoir un senior avec un enseignant ou une enseignante. Les contours de l'intervention des seniors en classe seront élaborés par le binôme. Selon les disponibilités, les expériences professionnelles du senior et ses champs d'expertise, la direction validera les projets mais laissera une grande liberté dans la conception de ces derniers. Il est à préciser qu'à ce stade, en attendant la position définitive du Canton, le projet devra fonctionner sur une base de volontariat du côté des enseignants et de bénévolat du côté des personnes âgées.

En conclusion et en réponse à ce postulat, une rubrique spécifique sera insérée sur la page "la vie des seniors" du site internet de la Ville. Les personnes intéressées pourront ainsi indiquer si elles souhaitent s'engager en qualité de bénévoles pour la collectivité. Elles seront, comme je l'ai dit ensuite, contactées par Monsieur Haas de la coordination des aînés qui se chargera de la mise en relation avec la direction des écoles. S'en suivra le processus décrit précédemment. Voilà, j'espère avoir répondu à votre postulat. Merci.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Cette réponse est réjouissante et ce projet sera à coup sûr aussi profitable aux seniors, aux enseignants qu'aux enfants. Pour que ce projet fonctionne, il mérite d'être communiqué au mieux parce que s'il est simple d'informer les enseignants par le réseau interne, il est parfois moins évident d'atteindre les aînés. Ils ne vont pas tous les jours consulter la page de la vie des seniors de la commune.

Donc, ce serait très bien si l'information pouvait figurer sur l'application de Sion et être diffusée au maximum dans les milieux concernés, les associations de seniors et autres. Si besoin, je tiens à dire que je me tiens à disposition pour la mise en place du projet à quelque niveau que ce soit. Merci.

X- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 10 : Informations de la Municipalité, Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques informations pour partager l'actualité de la Ville de Sion : vous dire que l'on continue à travailler sur l'amélioration de **l'offre de mobilité**. Depuis quelques années, les communes d'Ardon, Vétroz, Conthey et Sion ont décidé de participer financièrement à une amélioration de l'offre aux heures de pointe et l'on voit que l'offre répond à la demande et qu'aujourd'hui, grâce à cette demande, ces lignes peuvent élargir au financement du transport régional voyageur. On voit bien que quand l'on fait quelques efforts, que l'on arrive à les communiquer, en principe, les citoyennes et citoyens répondent en tout cas sur des axes bien identifiés tels que ceux que je vous ai décrits. Cela est assez réjouissant. Nous savons aussi qu'à Sion, nous avons encore des améliorations à apporter. Il y a notamment la volonté de mieux coordonner, relier le pôle hospitalier à la gare. Il y a une étude importante qui est lancée par le Canton et la Ville de Sion pour créer un axe de transport fort. Cela peut prendre toutes les formes. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments arrêtés mais nous allons nous mettre au travail de manière volontaire pour essayer de trouver, notamment avec l'arrivée encore de la HES, la possibilité de mieux relier la gare au pôle

hospitalier. Je vous rappelle qu'à terme, ce sont près de 5'000 personnes, si ce n'est pas déjà le cas, qui seront là quotidiennement, visiteurs, travailleurs ou personnes qui viennent chercher des soins.

Dans le domaine du social ou de la politique des aînés. Une étape assez importante a été franchie par la Ville de Sion. Vous savez que l'on gère avec l'association de l'ancien hôpital de Gravelone qui était en main des trois districts du Valais central, l'ancien hôpital de Gravelone qui a été transformé d'hôpital en EMS. C'est une société qui s'appelle les Pérégrines SA qui a la gestion opérationnelle de cet EMS. Vous savez que l'on a aussi des collaborations qui sont en cours entre les Glariers et Gravelone. Il y a même des volontés de pouvoir encore rapprocher un petit peu plus ces deux établissements. Nous avons dans le cadre des Pérégrines la volonté d'offrir des prestations aux EMS des différentes communes des autres districts. Malheureusement, il n'y a pas eu de chemin ou je dirai de collaboration qui a pu être trouvée. Donc, nous avons, ensemble, toutes les communes confondues des trois districts, pris la décision de conserver dans cette association de l'ancien hôpital uniquement la commune de Sion et les communes qui n'avaient pas de rattachement à un EMS, c'est-à-dire Mont-Noble et Veysonnaz. Toutes les autres communes ont quitté l'association de l'ancien hôpital, ce qui permet à la Ville de Sion de pouvoir utiliser cet outil pour vraiment déployer une partie de sa politique des aînés. La Ville de Sion a aussi racheté à l'association des terrains qui leur appartenaient pour lui donner les moyens nécessaires afin d'assurer le développement et la transformation de cet EMS. Aujourd'hui, il y a un projet devisé à 25 millions pour rénover l'EMS de Gravelone dans des délais que nous espérons être les plus raisonnables possibles.

En ce qui concerne **la salle de congrès/concert**, vous avez appris par notre communication, l'identité de la direction artistique et la direction administrative. Donc, on a la chance d'avoir un binôme qui devrait pouvoir offrir à cet écrin l'attractivité et le dynamisme et le développement que l'on souhaite. Le 6 mars prochain, il y aura un point presse où l'on va dévoiler le nom de la salle. On va dévoiler comment on va construire ce projet aussi en termes de partenariat avec l'économie. On donnera la parole à Monsieur Jean-Pierre Pralong et à Madame Giada Marsadri pour qu'ils puissent présenter leur projet.

Une bonne nouvelle concernant **le bâtiment administratif** pour lequel vous nous avez accordé un crédit d'engagement. Nous avons mis, en fin d'année dernière, en soumission une bonne partie des travaux importants, c'est-à-dire le génie civil, les parties de constructions métalliques, disons les choses qui étaient les plus importantes. Les rentrées de soumissions nous laissent envisager que nous allons pouvoir respecter le crédit d'engagement. Donc, ce qui a encouragé le Conseil municipal à attribuer les mandats et à démarrer les travaux. Donc ce projet est en cours, on va aussi essayer de communiquer à la population. C'est un chantier qui va durer à minima jusqu'à l'été 2026. On envisage que l'on pourrait, au mieux à l'été 2026, déménager. En parallèle nous sommes en train de finaliser aussi des contacts avec le Canton du Valais pour nous dessaisir des bâtiments de la rue de Lausanne et de l'espace des Remparts qui viendront compléter le produit que nous avons eu déjà avec la vente de la maison Supersaxo à la Bourgeoisie pour autofinancer, dans la plus grande partie, cet investissement. C'était la volonté que nous avons exprimée quand nous étions venus à votre rencontre avec ce projet.

Le Conseil municipal va continuer aussi à aller à la rencontre des associations de quartier et de la population avec un programme de **rencontres citoyennes** jusqu'à la fin de l'année 2024. Vous aurez aussi quelques informations.

Dans le cadre de la proximité, on a eu un grand succès avec notre **brunch des associations** qui est là, une fois par année, pour réunir toutes les associations qu'elles soient sociales, sportives, culturelles ou autres. Les gens répondent à notre invitation. C'est l'occasion d'avoir quelques présentations de l'actualité de la Ville. Cette année, on a insisté sur la politique de mobilité de la Ville de Sion mais c'est surtout aussi la possibilité de réseauter, d'échanger, de faire connaissance. Souvent les gens se connaissent dans le civil mais ne connaissent pas forcément l'engagement dans une association. C'est vraiment pour la Ville la possibilité d'exprimer notre reconnaissance par rapport à tout cet engagement de bénévolat. Je crois que c'est grâce à cela que le vivre-ensemble sédunois fonctionne bien.

Dans le domaine de l'économie, il existe **le programme Valais4you**. Aujourd'hui on n'est plus uniquement dans la recherche de clientèle touristique mais aussi de forces de travail vives. Le Haut-Valais a mis en place avec la Lonza, il y a déjà quelques années, Valais4you. Les entreprises et la

région cofinancent des actions qui sont censées faciliter l'arrivée de collaboratrices et de collaborateurs étrangers. Aujourd'hui, je crois que l'on ne choisit plus son employeur par rapport à la couleur du bureau, même le salaire est un des éléments qui n'est peut-être pas forcément premier mais de savoir dans quel monde on vient vivre, comment la mobilité est gérée, est-ce qu'il y a des places de crèche pour ses enfants, est-ce que mon conjoint ou ma conjointe peut travailler ?

Il y a la volonté aussi dans le Valais romand de mettre en place un programme similaire. **L'Antenne Région Valais romand**, avec neuf grandes entreprises, a décidé de cofinancer, pour les deux à trois prochaines années, des actions concrètes avec des bourses de l'emploi. On voit que les collaboratrices et collaborateurs étrangers viennent aussi pour découvrir le Valais. Tout ce qui est, je dirai, hors activité professionnelle, peut être des éléments qui permettent de fidéliser ces gens durablement dans notre Canton. On a besoin de cette main-d'œuvre en Valais.

Vous avez alloué dans le cadre des budgets pour la transformation de l'Espace Création un montant de 400'000 francs dans **le programme Impulsion**. Vous aurez aussi une petite communication qui sera faite par le dicastère de Madame Volpi Fournier et de Monsieur Debons. Mais je voulais, en primeur vous donner quelques informations. Le projet a démarré en début 2023. 15 demandes ont été déposées, 10 ont reçu une décision positive pour un montant total de 310'000 francs, donc 225'000 francs en subventionnement et 85'000 francs en prêt. Cela concerne toutes sorte d'entreprises. Il y a des start-ups, c'était une des volontés, mais il y a aussi une PME. Il y a des projets qui sont liés à la formation, des soutiens à des étudiants. Vous voyez que l'on a un spectre assez large pour ce soutien à l'économie. Je vous rappelle que c'est le CCF (Centre de Compétences Financières) qui analyse les dossiers. On n'a pas, au sein de la Ville, ces compétences métier. C'est un comité d'engagement qui représente aussi l'économie dans toutes ses composantes. Je crois que le bilan est très positif. On passe de Berthod transports à Emission ou encore Valais-Wallis Racing team et l'archipel Utopia. On voit que l'on a vraiment couvert un panel assez large d'activités et répondu aux attentes des différentes entreprises. Pour un premier exercice, c'est un succès.

Voilà, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais partager avec vous ce soir.

XI- Divers

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dernier point, le point 11 : les divers. Nous avons reçu 8 questions écrites. Elles sont toutes sur l'extranet et on va les afficher derrière nous.

La première question de Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod : Horaires continus.

Lors du plénum du 20 juin 2023, Monsieur le Conseiller Gattlen répondait au postulat concernant les horaires continus. Suite au rapport plutôt favorable de la HEP, et la proposition d'une réflexion plus globale portant sur l'ensemble des écoles sédunoises, les prochaines étapes annoncées parlaient d'analyses de faisabilité et d'un éventuel modèle, projet-pilote. Où en est le projet ?

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. Les étapes annoncées sont en cours. En novembre dernier, nous avons participé, à Lausanne, à un workshop sur le sujet avec des représentants du primaire et des cycles d'orientation. Le nombre de partenaires à prendre en compte et la multiplicité des effets en cascade à anticiper demandent du temps. L'objectif reste d'arriver à déterminer les options possibles, adaptables au contexte sédunois et à leur finançabilité.

De plus, de nouvelles réflexions autour des infrastructures scolaires, indépendantes de l'horaire continu à la base, doivent également entrer dans cette vision.

La phase de consultation des parents ou de la population pourra se faire une fois que les modèles réalistes sur le plan de l'organisation et du financement auront été présentés au Conseil municipal. Le

Conseil général sera également consulté dans ce processus. C'est un dossier ou un chantier très conséquent qui demande de consulter à larges horizons.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 2 de Madame la Conseillère Annie Thiesoz Reynard : Jardins de pierres.

*Selon le rapport de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) [1] "**Halte à l'empierrement des espaces verts**" [2], adopté par la Confédération le 16.12.2022, de plus en plus de jardins sont recouverts de dalles ou de graviers en Suisse. Une augmentation des "jardins de pierres" de plus 21% est constatée entre 2018 et 2021.*

*Hormis, leur aspect visuel assez discutable, l'OFEV souligne que ces aménagements minéraux **réduisent la biodiversité** en étouffant la faune et la flore, **accélèrent le ruissellement de surface** tout en **accentuant l'effet "d'îlots de chaleur"** dans nos villes. Rappelons que sous le soleil, les pierres peuvent atteindre des températures de plus de 50 degrés.*

Pour lutter contre la tendance aux jardins de pierres, le rapport fait les recommandations suivantes :

- *Mettre en place des règlements contraignants au niveau communal soumettant les jardins de pierre à autorisation de construire.*
- *Encourager l'aménagement de zones urbanisées proches de l'état naturel, par le biais d'aides financières (plantation d'arbres, façades végétalisées).*
- *Sensibiliser, conseiller accompagner les propriétaires fonciers à privilégier les surfaces de végétalisation dans leurs jardins.*

Questions :

Sachant que les "jardins de pierres", en plus de leur impact visuel certain, réduisent la biodiversité en étouffant la faune et la flore, accélèrent le ruissellement de surface tout en accentuant l'effet "d'îlots de chaleur", que fait la Ville de Sion afin de suivre les recommandations de l'OFEV en matière de construction de ces empierrements ?

La Ville va-t-elle introduire un article contraignant dans son RCCZ, soumettant à autorisation les constructions de jardins de pierres, ou va-t-elle édicter une directive dans ce sens comme l'a fait par exemple le Conseil municipal de Grimisuat ? [3]

[1] <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-921....>, 2022-12-16

[2] <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/74453.pdf>, 2022-12-16

[3] <https://www.grimisuat.ch/files/Directive-amenagements-exterieurs.pdf>, 2020.07.01

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. La Ville a d'ores et déjà édicté des recommandations dans le cadre du programme AcclimataSion concernant les aménagements extérieurs sur fonds privés. Par ailleurs, sur la base du rapport du Conseil Fédéral intitulé "Halte à l'empierrement des espaces verts" (2.12.2022) et sur la base de la proposition d'article proposé par le règlement des constructions de la Ville de Langendorf (Canton de Soleure), une nouvelle prescription concernant l'interdiction de réaliser des jardins de pierres (empierrement) a été rédigée. En effet, ces aménagements augmentent les températures, déjà élevées, durant l'été et ont des effets négatifs sur la biodiversité.

Les jardins de pierres sont des surfaces où du gravier ou des pierres de différentes tailles recouvrent le sol ; les plantes y sont rares, voire inexistantes. Souvent, ces pierres sont disposées sur une couche de non-tissé, un film plastique ou une couche de béton devant prévenir autant que possible la pousse de plantes adventices ce qui a comme corollaire une imperméabilisation du sol, ces surfaces ne pouvant être comptabilisées dans les surfaces vertes utiles à la définition de l'indice de surface verte. Au surplus, ces surfaces perdent ainsi leur rôle d'habitat pour la faune et la flore. De plus, les pierres absorbent la chaleur, ce qui renforce les effets des changements climatiques. Les espaces verts, eux, offrent un

rafraîchissement : leurs plantes fournissent de l'ombre et stockent l'eau de pluie, qui refroidit l'air en s'évaporant. Afin de limiter l'aménagement de jardins de pierres stériles en termes de biodiversité et problématiques dans un contexte de changement climatique (Cf. projet ACCLIMATASION), la nouvelle prescription propose de proscrire les aménagements (jardin de pierre) qui ne prodiguent aucun avantage écologique.

Il est prévu d'introduire un article ad hoc dans la révision prioritaire du RCCZ dont voici la teneur :

"2. Les aménagements extérieurs doivent être conçus et entretenus de manière à s'intégrer harmonieusement avec l'environnement construit, naturel et paysager afin d'assurer un aspect général de qualité. Les jardins de pierres (empierrement) qui ne prodiguent aucun avantage écologique ne sont pas permis."

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Troisième question de Madame la Conseillère Annie Thiesoz Reynard : Néophytes envahissantes.

Les néophytes envahissantes (plantes exotiques envahissantes) représentent 2% des plantes sur le territoire suisse et selon l'espèce considérée, les dégâts causés concernent différents domaines comme :

- *La biodiversité (espèces indigènes évincées).*
- *La santé (allergies, asthme, brûlures, empoisonnement).*
- *La sécurité (obstruction des cours d'eau, déstabilisation de leurs rives, destruction des infrastructures construites, etc.).*
- *L'économie publique ou privée (endommagement des infrastructures, envahissement des cultures, augmentation des frais de production, baisse de production, toxicité pour le bétail, etc.).*

Questions :

En considérant les dégâts que causent les néophytes (ou plantes exotiques) envahissantes sur la biodiversité, la santé, la sécurité ou l'économie publique et privée, la lutte contre ces plantes fait-elle l'objet d'un règlement (RCCZ ou autre) ou d'une directive de la Ville de Sion ?

La Ville a-t-elle inventorié ou cartographié les zones où se trouvent ces plantes envahissantes sur les parcelles communales et sur le domaine privé ?

Quel est le bilan des interventions déjà réalisées par le service des Parcs et jardins ? Y a-t-il une amélioration de la situation ?

Qu'en est-il de la lutte contre les néophytes envahissantes le long des berges du Rhône comme par exemple, les arbres à Papillons, les robiniers faux-acacia ou les solidages du nord-américain ?

En ce qui concerne les particuliers : existe-il une aide professionnelle (conseils du service communal concerné) pour les personnes souhaitant éradiquer ces plantes envahissantes de leurs terrains ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

1. En considérant les dégâts que causent les néophytes (ou plantes exotiques) envahissantes sur la biodiversité, la santé, la sécurité ou l'économie publique et privée, la lutte contre ces plantes fait-elle l'objet d'un règlement (RCCZ ou autre) ou d'une directive de la Ville de Sion ?

Non, il n'y a ni règlement cantonal, ni règlement communal. Seule une directive du Canton existe, sur laquelle la Ville de Sion se base.

2. la Ville a-t-elle inventorié ou cartographié les zones où se trouvent ces plantes envahissantes sur les parcelles communales et sur le domaine privé ?

Non. Un mandat sera donné à un bureau spécialisé en environnement. A ce jour, les endroits connus par les services communaux sont traités par les sections voirie et parcs et jardins.

3. Quel est le bilan des interventions déjà réalisées par le service des Parcs et jardins ? Y a-t-il une amélioration de la situation ?

La lutte contre les néophytes envahissantes sur le domaine public est réjouissante, la formation du personnel de la section des parcs et jardins et les interventions ciblées permettent de lutter efficacement contre cette problématique. Malheureusement les fonds privés ne sont pas gérés de la même manière ce qui favorise, malgré tout, la prolifération de ces plantes envahissantes sur l'ensemble du territoire communal.

4. Qu'en est-il de la lutte contre les néophytes envahissantes le long des berges du Rhône comme par exemple, les arbres à Papillons, les robiniers faux-acacia ou les solidages du nord-américain ?

La lutte contre les néophytes envahissantes le long des berges du Rhône est sous la responsabilité du Canton (service des dangers naturels, section Rhône et Léman). Le traitement annuel est assuré par le cône de Thyon et la voirie municipale.

5. En ce qui concerne les particuliers : existe-il une aide professionnelle (conseils du service communal concerné) pour les personnes souhaitant éradiquer ces plantes envahissantes de leurs terrains ?

Oui, les particuliers peuvent obtenir une aide professionnelle auprès du service cantonal des forêts, de la nature et du paysage, section nature et paysage.

Merci pour votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Quatrième question de Madame la Conseillère Annie Thiesoz Reynard : Politique du logement et logements à loyers abordables.

*Un article paru le 13.11.2023 dans Watson [1], nous informe que d'après Homegate **en une année (d'octobre 2022 à octobre 2023)**, les loyers ont progressé de plus de 4% à l'échelle nationale mais ils ont **augmenté de 6,9% en Valais**. C'est le canton suisse romand où il a augmenté le plus.*

De plus, d'après un rapport de RealAdvisor de janvier 2024, en dix ans, les prix des appartements ont grimpé de 23,9% en Valais, ceux des maisons de 27,6 %. Sachant que l'inflation s'est élevée à 19%, et que l'augmentation des salaires n'a été que de 11,5% d'après l'office fédéral de la statistique, on constate donc que le coût du logement (achat ou loyer) pèse de plus en plus sur le portemonnaie des habitants [2], et il devient de plus en plus difficile de se loger, même pour la classe moyenne.

D'autre part, la gentrification n'épargne pas notre Ville qui voit quelques quartiers devenir hors de prix et d'accès à certains habitants qui travaillant à Sion, se voient contraints, faute de moyens, à habiter en dehors de la capitale. Cela entraîne des déplacements parfois longs, fatigants et polluants tout en nuisant à la mixité sociale propice à la cohésion de la société.

En outre, le projet du collectif Ecoologis de créer une coopérative d'habitation à Bramois, a été abandonné car "vu les conditions posées par la commune de Sion et la situation financière ambiante, les loyers projetés pour les appartements sont trop élevés pour être attractifs." [3]

La Ville de Sion ayant les loyers les plus élevés parmi les villes valaisannes, se pose la question de l'accessibilité à des loyers abordables pour toutes les bourses des contribuables sédunois.

Questions :

Quelle est la politique du logement de la Ville ? Que fait-elle pour lutter contre la cherté des loyers sur la commune et pour favoriser la mixité sociale grâce à des loyers abordables ?

Se loger à Sion devrait pouvoir être accessible à tous quel que soit son salaire, ou sa situation (retraité, étudiant, famille monoparentale...). Que fait la municipalité en matière de loyers modérés subventionnés (revenus modestes), loyers abordables pour les personnes à revenu moyen (loyers plafonnés, + bas que dans le marché libre), de logements protégés (personnes âgées fragiles et/ou handicapées) et de logements abordables pour les étudiants ? pour les étudiants ? [4] (voir ville de Lausanne)

La Ville de Sion possède environ 20 hectares (état février 2020, voir question de Denise Betchov) de zones potentielles pour des logements et de parcelles non bâties. A-t-elle l'intention de s'investir concrètement dans une politique de logement active afin d'augmenter l'offre en loyers abordables ?

[1] <https://www.watson.ch/fr/economie/loyer/393996153-les-loyers-ont-augmente-dans-tous-les-cantons-en-o..., 13-1-2023>

[2] <https://www.watson.ch/fr/economie/immobilier/264837460-immobilier-en-suisse-les-prix-ont-bondi-de-pl..., 26.01.2024>

[3] Courrier du 30.01.2024 du collectif Ecoologis à ses membres.

[4] <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/logement/logements-utilite-publique/Qu-est-ce-qu-un-lup.html>

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.

1. Quelle est la politique du logement de la ville ? Que fait-elle pour lutter contre la cherté des loyers sur la commune et pour favoriser la mixité sociale grâce à des loyers abordables ?

La Ville n'a pas de politique active de logement. Elle agit dans le souci de la mixité sociale par la mise à disposition de terrains à des conditions favorables (ex. Roches-Brunes, divers projets de coopératives, ...). Nous sommes conscients de l'enjeu d'offrir à la location et à l'achat des objets raisonnables en termes de prix pour permettre à de jeunes familles de venir et/ou rester sur le territoire communal.

2. Se loger à Sion devrait pouvoir être accessible à tous quel que soit son salaire, ou sa situation (retraité, étudiant, famille monoparentale...). Que fait la municipalité en matière de loyers modérés subventionnés (revenus modestes), loyers abordables pour les personnes à revenu moyen (loyers plafonnés, + bas que dans le marché libre), de logements protégés (personnes âgées fragiles et/ou handicapées) et de logements abordables pour les étudiants ?

De manière générale sur le front de l'action sociale, il ressort que la situation ne peut, pour le moment, être qualifiée de critique.

De fait, il est constaté que la collaboration avec les gérances et propriétaires de la région est plus compliquée, ceux-ci étant de moins en moins enclins à louer des appartements aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Néanmoins, et à ce jour, des logements correspondant aux barèmes communaux d'aide sociale sont disponibles et accessibles.

Les réelles difficultés sur la question du logement se situent, plutôt, sur les deux axes suivants :

- *Le sans-abrisme : collaboration en cours avec la Fondation Chez Paou afin de renforcer l'offre*
- *Les problématiques comportementales engendrant des expulsions à répétition.*

Pour le surplus, le service des Affaires Sociales participe activement au réseau logement romand afin de conserver une veille sur les modèles de logement optimaux (accessibilité, mixité, adaptabilité).

3. La Ville de Sion possède environ 20 hectares de zones potentielles pour des logements et de parcelles non bâties. A-t-elle l'intention de s'investir concrètement dans une politique de logement active afin d'augmenter l'offre en loyers abordables ?

Dans le cadre du projet Ronquoz21, la Ville de Sion a décidé de suivre le référentiel de durabilité SEED, de l'association suisse pour des quartiers durables. Ce référentiel comprend notamment des objectifs en matière de mixité sociale et de logements accessibles pour toutes les populations. Pour y répondre le Conseil municipal a décidé de solliciter la fondation Mon Foyer. Cette fondation créée dans les années 1950 gère actuellement un parc de près de 300 logements pour des personnes à revenus modestes. La fondation Mon Foyer a répondu positivement à cette proposition d'implication dans Ronquoz21. Des discussions avec l'Association Romande des Maîtres d'Ouvrage d'Utilité Publique sont engagées en vue d'évaluer les potentiels et les conditions technico-financières. Pour la Ville, l'idée serait d'octroyer des terrains en droit de superficie à la fondation Mon Foyer pour lui permettre de bâtir des logements offrant un taux d'effort et d'un taux d'occupation contrôlés.

Voilà, les réponses que l'on souhaitait vous apporter. Madame la Conseillère générale.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Cinquième question de Monsieur le Conseiller Florian Micheloud : Places de parc famille au parking de la Planta.

Différentes familles avec des enfants en bas âge ont relevé la bonne initiative de la commune sur la création de places "famille" dans le parking de la Planta et la remercie.

Cependant, sa mise en œuvre et plus particulièrement les emplacements choisis semblent mal adaptés. En effet, ces places "famille" se trouvent à proximité des ascenseurs qui ne montent pas jusqu'à la place/ à plein pied, mais arrivent à l'étage intermédiaire, ce qui oblige à emprunter encore des escaliers. Lorsque ladite famille a des enfants en bas âge et donc, une ou des poussettes cela peut vite être un parcours semé d'embûches.

Dans le but d'améliorer la situation, serait-il envisageable de déplacer les places "famille" proche des ascenseurs menant directement sur la place de la Planta pour en faciliter l'accessibilité ?

Les familles sédunoises en seraient ravies et l'accès amélioré.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Le service des Travaux publics et Environnement, en charge des parkings publics, fera le nécessaire pour aménager de nouvelles places "famille" à proximité de l'ascenseur sud, tout en assurant la sécurité des usagers.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Sixième question de Monsieur le Conseiller Thierry Genin : Route de la Dixence et de Chippis.

Les routes précitées viennent d'être transformées et aménagées. Et celle de Chippis afin d'y installer les conduites du CAD. Toutes deux se trouvent à proximité des écoles primaires du Sacré-Cœur et de Champsec. Vu l'importance des travaux effectués et la proximité des écoles, pourquoi ne pas les avoir équipées de pistes cyclables ? Est-ce une décision communale ou cantonale ?

Est-ce qu'à l'avenir, avec l'arrivée du nouveau réseau cyclable cantonal et la prévision d'investissement de 200 à 250 millions sur 20 ans, les projets de rénovation de routes sédunoises vont-elles s'accompagner de pistes cyclables ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. De larges bandes cyclables ont été aménagées sur la route de Chippis qui tiennent compte des possibilités dimensionnelles offertes par

les gabarits routiers à disposition, des contraintes d'accès aux parcelles riveraines de même qu'aux passages piétons sécurisés et à la présence de nouveaux arrêts de bus avec leurs quais adaptés à la LHand. Outre les contraintes techniques et normatives à respecter, la volonté du Canton pour des raisons de budget, de procédure et de planning a été de ne pas démolir et revoir totalement la voirie, les dispositifs d'assainissement et les réseaux de fond en comble mais d'intervenir aussi largement que possible en faveur des mobilités douces et des transports publics avec ces contraintes.

Il en ira de même sur le tronçon entre le giratoire devant Lietti et le giratoire devant la Coop Pronto.

Par ailleurs, la Ville n'a pas connaissance de l'attribution des fonds mentionnés hormis dans les projets déjà en cours de développement avec le Canton. L'installation d'aménagements cyclables fera naturellement l'objet d'un objectif prioritaire en tenant compte des budgets, des contraintes dimensionnelles et normatives et des procédures.

Voilà, j'espère avoir répondu à ces deux interrogations.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Septième question du groupe des Verts : Cour de gare.

L'article 43 du RCCZ précise : a) Sauf en cas d'impossibilité matérielle, une place de jeux pour enfants sera exigée pour toute habitation collective (de 4 appartements et plus) à raison de 15 m2 par logement (à l'exception des studios 1 pièce). b) Les aménagements doivent être réalisés à l'écart de la circulation et d'autres dangers. c) Cette place ne pourra pas servir à d'autres fins. "Article 43 : Place de jeux pour enfants"

Le contenu de cet article a-t-il ou sera-t-il respecté dans le cadre de la promotion "Cour de Gare" ? Pour l'instant force est de constater qu'aucune place de jeu ne semble intégrée à ces barres d'immeubles.

L'article 50 alinéa a) du RCCZ quant à lui relève que : a) Le Conseil municipal peut exiger la plantation d'arbres aux abords des bâtiments, notamment dans les zones industrielles (cf. art. 95 rem. 14) et pour les places de parc en plein air à raison de 1 arbre pour 2 pl. "Article 50 : Aménagements extérieurs"

Sachant l'urgence qu'il y a à se protéger des îlots de chaleur, la commune va-t-elle imposer aux promoteurs du "Cour de Gare" une arborisation minimum autour des immeubles concernés ? A noter que les plans initiaux de cette promotion contenaient des endroits arborisés.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.

L'article 43 du RCCZ précise :

- a) *Sauf en cas d'impossibilité matérielle, une place de jeux pour enfants sera exigée pour toute habitation collective (de 4 appartements et plus) à raison de 15 m2 par logement (à l'exception des studios 1 pièce).*
- b) *Les aménagements doivent être réalisés à l'écart de la circulation et d'autres dangers.*
- c) *Cette place ne pourra pas servir à d'autres fins. "Article 43 : Place de jeux pour enfants"*

Le contenu de cet article a-t-il ou sera-t-il respecté dans le cadre de la promotion "Cour de Gare" ? Pour l'instant force est de constater qu'aucune place de jeu ne semble intégrée à ces barres d'immeubles.

Le projet Cour de gare a fait l'objet d'une modification du PAZ-RCCZ, avec la création d'une zone d'affectation ad hoc qui a été votée par le Conseil général le 24 septembre 2013. Cette nouvelle zone comportait un cahier des charges mais aucune mention d'une place de jeux.

Le plan de quartier qui a été développé par la suite a toutefois imposé la réalisation d'une place de jeux qui a été reprise dans le dossier en autorisation de construire. En 2023, le propriétaire de Cour de gare

a mis en œuvre un concours sur invitation de 6 groupements d'artistes pour la réalisation de la place de jeux, à laquelle la Ville a été associée et dont Mme Anne Jean Richard Largey a assuré la présidence. Le projet de M. Pascal Seiler a été retenu et est en cours de développement.

L'article 50 alinéa a) du RCCZ quant à lui relève que : *Le Conseil municipal peut exiger la plantation d'arbres aux abords des bâtiments, notamment dans les zones industrielles (cf. art. 95 rem. 14) et pour les places de parc en plein air à raison de 1 arbre pour 2 pl. "Article 50 : Aménagements extérieurs"*

Sachant l'urgence qu'il y a à se protéger des îlots de chaleur, la commune va-t-elle imposer aux promoteurs du "Cour de Gare" une arborisation minimum autour des immeubles concernés ? A noter que les plans initiaux de cette promotion contenaient des endroits arborisés.

Le nouveau quartier Cour de gare se développe entièrement sur dalle. Cela étant, le Conseil municipal a effectivement demandé aux promoteurs du projet de veiller à végétaliser le projet alors même qu'en 2013 rien n'était prévu à cet effet. Une première action a consisté à imposer la végétalisation des toitures. Puis un bureau d'architectes-paysagistes a été mandaté par le propriétaire pour mettre en place un concept global. Celui-ci prévoit la création de surfaces plantées linéaires comprenant différentes strates de végétaux, dont une arborisation disposant de nombreuses essences différentes qui composent avec des assises pour les usagers du site. Le choix des essences est réalisé en collaboration et avec validation de la section parcs et jardins.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Huitième question de Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry : FC Sion 2030.

A la question posée en décembre par le Conseiller Florian Micheloud par rapport au projet de stade du FC Sion, il a été répondu que des séances étaient agendées avec les différents partenaires.

Depuis, il a été écrit dans la presse que "Constantin a bien réussi son coup", et qu'une lettre d'intention avait été signée visant un projet à 510 millions de francs. (Journal Le Temps - 11 janvier 2024)

Pourriez-vous nous expliquer où en est le projet ?

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Selon le communiqué de presse du 11 janvier 2024 ci-joint et qui avait été adressé à l'ensemble du Conseil général, le projet en est au stade des intentions des quatre parties signataires, intentions qui ont été posées à la suite d'un constat commun et orientées dans un sens convergent, pour :

- Développer la formation de base, au travers d'une académie cantonale.
- Doter le football d'élite d'un outil performant, soit un stade adapté aux exigences, en étudiant et comparant deux variantes (rénovation du stade actuel/construction d'un nouveau stade sur le site de Tourbillon).

Les sommes articulées à ce stade intentionnel sont des estimations de travail, qui devront être affinées dans le développement concret du projet. En l'état, les montants estimatifs retenus pour le stade sont de 150 millions de francs, et 30 millions de francs pour l'académie, soit un total de 180 millions. Le montant de 510 millions que vous mentionnez comprend également un volet immobilier, destiné à permettre la levée de fonds privés pour le financement du projet sportif.

Les engagements pris par la Ville de Sion ont été calibrés en tenant compte de la globalité des engagements financiers de la Ville, courants et à venir. Sur cette base, la Ville n'a pas pris d'engagement financiers dans le cadre de ces 180 millions, qui seront à financer par l'intermédiaire du soutien cantonal basé sur la Loi sur le sport, par les 50 millions de fonds propres amenés par M. Constantin et le solde par les revenus tirés d'un ou plusieurs projets immobiliers à définir. L'apport de la Ville a été envisagé en nature, soit par la mise à disposition de terrains pour le stade et l'académie, ainsi que, dans la mesure où le patrimoine foncier communal en offre l'opportunité, pour le volet immobilier.

Il est important de préciser que les termes "mise à disposition" ne signifient pas automatiquement gratuité, en particulier s'agissant d'un potentiel projet immobilier. De justes compensations seront étudiées et définies dans le cadre du projet en fonction des divers objets, mesurées à l'aune de l'intérêt public. Le mécanisme envisagé pour activer ces leviers de financement est celui de la création d'une ou plusieurs fondations placées sous l'égide de l'autorité de surveillance des fondations pour en assurer la bonne gestion.

Enfin, pour en revenir au "coup" réalisé par M. Constantin, il est d'amener 50 millions de fonds propres dans le projet, et de boucler le financement supplémentaire d'un projet immobilier qu'il a lui-même estimé à 330 millions, afin de pouvoir combler le manque du volet sportif... Eu égard aux besoins incontestables pour la relève du football valaisan féminin et masculin (30 à 40 jeunes filles et jeunes garçons sédunois sont refusés chaque année dans les clubs de la ville, faute de place dans les infrastructures) et pour le football professionnel, on devrait plutôt en conclure que chacun des signataires s'est tracé l'horizon virtuel d'un beau dessein, mais qu'il reste encore l'essentiel du travail devant nous pour transformer les intentions en réalité.

Les séances mentionnées en son temps dans la réponse au conseiller général Florian Micheloud ont débouché sur la signature d'une lettre d'intention entre le Canton, la Ville de Sion, le FC Sion et l'Association Valaisanne de Football.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. C'était la dernière question écrite. Je vous passe la parole pour les questions orales. Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Tout d'abord, je tiens à féliciter l'initiative du Conseil municipal pour l'appel à projets concernant le bien vivre-ensemble dans les quartiers de Sion.

Ma question porte également sur le bien vivre-ensemble dans les quartiers de Sion. Serait-il possible de mettre des bancs, le long des berges du Rhône pour les personnes à mobilité réduite qui souhaitent s'y promener ? Dans la même veine serait-il possible d'ajouter des éclairages le long du Rhône, notamment pour les promeneurs du soir. Merci pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, vous le savez, la Ville de Sion a comme posture d'améliorer le confort et de mettre dans l'espace public des bancs. Cela a été très apprécié pendant la période Covid. Il y a une vraie stratégie de développement des bancs en Ville, avec certaines distances, dans les quartiers aussi. Au niveau des berges du Rhône, il faut que l'on puisse analyser la faisabilité car il y a d'autres critères. Il faut voir si l'on est sur notre territoire et non pas sur le territoire cantonal. On va voir comment on peut analyser et intégrer ce genre d'éléments. Je vous rappelle que les berges du Rhône sont très fréquentées en termes de mobilité, mais on va prendre cet élément et on viendra avec des réponses précises.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. J'ai une question pour Monsieur Bitschnau. Lors du dernier plénum, vous aviez été interpellé au sujet du parking du Villageois à Aproz. La réponse fut que la police des constructions était au milieu du gué. Alors, je voulais savoir si la rivière avait été traversée et quelle était la réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Monsieur le vice-Président n'a pas l'air au clair sur le traitement de la demande. On va reprendre cet élément et on reviendra vers vous.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Il est rare que je me promène à pied à Sierre mais l'autre jour au centre-ville, à Sierre, j'ai vu une jolie plaquette signalétique "Ne polluez pas notre eau". J'ai été interloquée et j'ai posé la question à un Conseiller général de Sierre pour savoir comment s'était-il pris pour réussir à faire poser ces plaquettes ? La réponse a été simple, le Conseil général n'a rien fait. On m'a répondu qu'il était terriblement important d'éviter la pollution des milieux naturels et qu'il était nécessaire de le signaler aux passants qui laissent leurs mégots et chewing-gums passé dans les bouches d'égout. C'est donc simplement l'initiative d'un chef de service qui en a fait placer 80 en Ville de Sierre sur les lieux les plus à risque. Ici à Sion, à ce sujet, nous avons voté un

postulat UDC accepté à l'unanimité en 2020, puis refusé par le Conseil communal en 2021. Nous sommes revenus à la charge avec des questions écrites en 2022, des propositions de pochoirs de projets scolaires pour faire diminuer le coût, proposition acceptée dans un premier temps puis balayée en 2023.

Alors, voici ma question : comment est-il possible qu'un projet soit si simple et évident qu'il passe quasi-inaperçu à Sierre et que le même projet puisse être aussi impossible à mettre en place à Sion ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est un mystère. Alors, je ne sais pas si mon collègue Raphaël Marclay a un élément de réponse.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Les motivations avaient été exposées effectivement durant nos multiples réponses soit au postulat soit aux questions. Nous étions défavorables à la pose de ces petits insignes en matière métallique. Les raisons avaient été exposées. Si vous le souhaitez, je peux les réétudier mais tout n'est pas comparable. Je ne peux pas me prononcer sur les raisons qui ont poussé le Chef de service de Sierre à agir de son propre chef.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Merci. Je n'ai plus de demandes de parole. Je vous libère donc, et je vous remercie. Passez une bonne fin de soirée, n'oubliez pas vos cartes.

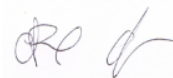
Sion, le 23 mars 2024

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 20.02.2024

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Baeriswyl	Aline	PS
3	Bernhard	Michaël	Le Centre
4	Berthod	Julien	PS
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bornet	Patrick	PLR
7	Bornet-Studer	Ruth	PLR
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
9	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
11	Chevrier	Raphaël	PLR
12	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
13	Dähler	Patrick	PLR
14	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
16	Duroux	Christophe	Le Centre
17	Gapany	Lionel	PLR
18	Genin	Thierry	LES VERTS
19	Georges	Bérénice	PS
20	Gianadda	Isabelle	Le Centre
21	Gillioz	Fernand	PLR
22	Guex-Crosier	Johanne	PS
23	Haeffliger	Stéphane	Le Centre
24	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
25	Juillerat	Olivier	PLR
26	Kuchler	Fabien	PLR
27	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
28	Lauener	Georges	UDC
29	Luyet	Janique	Le Centre
30	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Meyer	François	PLR
32	Micheloud	Benoît	Le Centre
33	Micheloud	Florian	Le Centre
34	Mirailles	Christian	LES VERTS
35	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
36	Neves	Luis	PLR
37	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
38	Pfister	Brigitte	LES VERTS
39	Pitteloud	Christophe	Le Centre
40	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
41	Reist	Martin	UDC
42	Rey	Charles-André	Le Centre
43	Rey	Edouard	Le Centre
44	Rossier	Virginie	Le Centre
45	Sierro Fardel	Christelle	PLR
46	Siggen	Patrick	Le Centre
47	Stalder	Thierry	PLR
48	Tavernier	Jérôme	PLR
49	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
50	Vergères	Pierre Michel	UDC
51	Zuber	Lucien	PS
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
3	Bodrito	Jean-Pierre	PS
4	Collet	Bastian	PS
5	Frily	Gabrielle	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
6	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
7	Sierro	Christophe	Le Centre
8	Vergères	Marion	UDC
9	Vuissoz	Grégoire	PS
10			

Rapport Vote

vote PV du 18 décembre 2023

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2023
Nom du vote:	vote PV du 18 décembre 2023
Sujet du vote:	vote PV du 18 décembre 2023
Début du Vote:	20.02.2024 19:08:54
Fin du vote:	20.02.2024 19:09:10

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	49
---------	----

Votes:

Oui/Ja	48	98%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	1	2%

Rapport Vote

vote PV du 18 décembre 2023

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1

Abst./Enth.

Lucien ZUBER	1		
--------------	---	--	--

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote PV du 19 décembre 2023

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023
Nom du vote:	vote PV du 19 décembre 2023
Sujet du vote:	vote PV du 19 décembre 2023
Début du Vote:	20.02.2024 19:09:37
Fin du vote:	20.02.2024 19:09:53

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	48
---------	----

Votes:

Oui/Ja	47	97.9%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	1	2.1%

Rapport Vote

vote PV du 19 décembre 2023

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUIILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Thierry STALDER	1	Jérôme TAVERNIER	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1

Abst./Enth.

Lucien ZUBER	1		
--------------	---	--	--

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

vote résolution "Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	4. Examen et vote de la résolution " Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"
Nom du vote:	vote résolution "Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"
Sujet du vote:	vote résolution "Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"
Début du Vote:	20.02.2024 19:43:38
Fin du vote:	20.02.2024 19:43:54

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	50
---------	----

Votes:

Oui/Ja	30	60%
Non/Nein	12	24%
Abst./Enth.	8	16%

vote résolution "Ouverture sans rendez-vous du guichet du contrôle des habitants"

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Luis NEVES	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

Non/Nein

Ruth BORNET-STUDER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
--------------------	---	----------------------	---

Abst./Enth.

Patrick BORNET	1	Patrick DAHLER	1
François MEYER	1	Christelle SIERRO FARDEL	1

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Sébastien CARRUZZO	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Thierry GENIN	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Non/Nein

Michel ANDREY	1		
---------------	---	--	--

Abst./Enth.

Alexandre DUBUIS	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1

vote motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	5. Examen et vote de la motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"
Nom du vote:	vote motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"
Sujet du vote:	vote motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"
Début du Vote:	20.02.2024 19:54:19
Fin du vote:	20.02.2024 19:54:35

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	50
---------	----

Votes:

Oui/Ja	19	38%
Non/Nein	27	54%
Abst./Enth.	4	8%

vote motion "Officialiser la langue française au sein de la communication et de l'administration municipale"

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1

Abst./Enth.

Christophe PITTELOUD	1		
----------------------	---	--	--

PLR

Non/Nein

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Non/Nein

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Mireille HOFMANN JACQUOD	1		
--------------------------	---	--	--

Non/Nein

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Alexandre DUBUIS	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Abst./Enth.

Ariane COURTINE MUDRY	1	Thierry GENIN	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote postulat "Maison de la santé à Sion"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	6. Examen et vote du postulat "Maison de la santé à Sion"
Nom du vote:	vote postulat "Maison de la santé à Sion"
Sujet du vote:	vote postulat "Maison de la santé à Sion"
Début du Vote:	20.02.2024 20:08:04
Fin du vote:	20.02.2024 20:08:19

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	50	
Votes:	Oui/Ja	45	90%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	5	10%

vote postulat "Maison de la santé à Sion"

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1

Abst./Enth.

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Isabelle GIANADDA	1	Florian MICHELOUD	1
Charles-André REY	1		

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote postulat "Gratuité des piscines"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 20 février 2024
Nom agenda:	7. Examen et vote du postulat "Gratuité des piscines"
Nom du vote:	vote postulat "Gratuité des piscines"
Sujet du vote:	vote postulat "Gratuité des piscines"
Début du Vote:	20.02.2024 20:21:50
Fin du vote:	20.02.2024 20:22:06

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	50
---------	----

Votes:

Oui/Ja	12	24%
Non/Nein	36	72%
Abst./Enth.	2	4%

Rapport Vote

vote postulat "Gratuité des piscines"

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Stéphanie PERRUCHOUD	1	
----------------------	---	--

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Non/Nein

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Pierre Michel VERGÈRES	1	
------------------------	---	--

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Non/Nein

Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Christian MIRAILLES	1	Annie THIESOZ REYNARD	1

Abst./Enth.

Sébastien CARRUZZO	1	Brigitte PFISTER	1
--------------------	---	------------------	---